JOURNAL OUT

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 9 fr. 16 fr. 50 30 fr. TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directour

Rédacleurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 50 RECLAMES 3° page - d° -2 fr. 50 2º page 4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ES ÉVÉNEMENTS

Fin de la crise ministérielle. Déplorables résultats de la politique imposée depuis deux ans au parti

Quand une opération est achevée, on peut en dresser le bilan.

Maintenant que la crise ministérielle est finie, nous voudrions bien savoir ce que les partis de gauche y ont gagné. Sont-ils aujourd'hui plus forts qu'ils ne l'étaient avant ? Leur prestige dans le pays a-t-il augmenté? Leur autorité au Parlement s'est-elle accrue? Se trouvent-ils en mesure d'exercer sur la politique nationale une influence plus puissante que sous les précédents ministères ? Bref, les partis de gauche peuvent-ils considérer les événements de ces temps derniers comme une avance ou comme un recul pour les idées qu'ils représentent?

Dans un pays démocratique, voilà des questions qui ne devraient pas rester sans réponse. Il y a là des responsabilités personnelles qui mériteraient d'être bien établies et qui ne devraient pas rester sans sanction.

Les quelques dirigeants qui ont si magnifiquement conduit les partis de gauche à la défaite se taisent discrètement. Cette modestie leur vient un peu tard, alors qu'ils ont fait à notre parti plus de tort que ne leur en ont jamais fait ses adversaires. Mais pour être bien renseigné sur l'effet produit dans l'opinion, il suffit de lire la presse du Centre et de la Droite.

Là, on est en joie! Là, on exulte! te et qu'on n'espérait pas si grand. Nos confrères en sont d'autant plus contents qu'il ne leur a pas coûté beaucoup de peine. La victoire leur a été offerte toute prête par quelques chefs incapables des partis démocratiques.

Voulez-vous quelques phrases piquées au hasard dans leurs commentaires? On peut en faire une gerbe. -Je ne dis pas : une couronne!

« La preuve est faite », écrit le Temps, « que sous cette législature un gouvernement radical-socialiste

est impossible. Voilà qui n'est déjà pas mal. Un peu plus loin, dans le même article :

« Les valoisiens étaient les maîtres de l'heure : ils pouvaient concevoir plusieurs combinaisons possibles. Ils les ont toutes envisagées et toutes essavées : le fait est qu'ils n'ent ont réussi aucune. A la vérité, leur échec a été lamentable et, à notre sens, décisif...

« Ou les mots français n'ont plus de sens, ou l'on doit constater qu'ils se sont effondrés »

L'Echo de Paris, l'Ami du Peuple, toute cette presse est animée de la même joie: On les sent comme délivrés d'un poids, libérés d'un souci. Les partis démocratiques leur en imposaient toujours et cette crainte les maintenaient dans une certaine pru-

Désormais, ils respirent. Ils ont acquis en eux-mêmes une confiance qu'ils étaient loin d'avoir avant cette expérience d'où ils sortent fortifiés en face des partis de gauche affaiblis et diminués!

Le voilà, en quelques mots, le bilan de cette politique stupide qu'on nous fait faire depuis le Congrès d'Angers! Les voilà, les résultats de cette dernière crise où l'on a accumulé des sottises d'autant plus inexcusables, qu'à moins de se crever les yeux on ne pouvait pas ne pas voir la réalité de la situation parlementaire.

Voici ce qu'en dit textuellement quelqu'un dont je vous révèlerai le nom tout à l'heure :

" Il convient d'être francs avec nous-mêmes au risque d'être déplaisants.

Je dis qu'il n'y a pas dans cette Chambre de majorité d'union des gauches. »

Cette constatation est faite dans la République, organe de M. Daladier, par M. Bergery, député radical-socialiste et partisan résolu de la politique qu'il déclare impraticable.

Qu'il déclare, ce n'est pas assez dire! Qu'il démontre impraticable, car il fait suivre les deux phrases que nous venons de citer d'une analyse minutieuse, groupe par groupe, de laquelle il résulte que cette politique pourrait à peine compter sur 290 voix. Et il n'arrive à ce total, dit-il, qu'en tablant sur le concours précaire et incertain d'éléments toujours prêts à s'en détacher. En réalité, il n'y a pas plus de 250 à 260 députés résolus à pratiquer « l'union des gauches » dans une Chambre qui comprend 610 membres. En mettant les choses au mieux, il lui manque donc 50 à 60 voix pour avoir la majorité. Voilà ce que constate le propre journal de M. Daladier.

Et alors?

Nous voudrions bien qu'on nous expliquât, à la lumière de cette évidence, la conduite des quelques personnalités qui ont cru bon de mener e parti radical à une bataille ou ils savaient d'avance qu'il serait vaincu?

Et nous demandons si les radicaux vont admettre longtemps d'être ainsi dirigés dans la voie de l'abdication, de l'impuisance et du néant! Ah comme je voudrais savoir ce que pense de tout ça « le radical moyen »? On ne lui avait pas encore expliqué que le fin du fin en politique consiste à fortifier ses adversaires. Maintenant qu'il le sait, quand il voudra hâter avènement au pouvoir d'un gouvernement démocratique, il votera pour un député réactionnaire.

Pendant la guerre, on « limogeait » impitoyablement les généraux incapables; on renvoyait à l'arrière les chefs inférieurs à leur tâche.

C'est un exemple dont il ne serait pas mauvais de se souvenir. Emile LAPORTE.

一种一种

LE TEMPS DES CRISES

M. Delarue. — Comme vous êtes sombre, ce matin, monsieur Desmaisons! M. Desmaisons. — Et vous, monsieur Delarue, comme vous avez l'air réjoui!

M. Delarue. —C'est la crise. M. Desmaisons. - Vous trouvez cela

M. Delarue. — Ma foi, oui. Pas vous? M. Desmaisons. — Non certes, Je suis un homme d'ordre. Je n'aime pas les changements. Les petits rentiers, dont je suis, y laissent toujours quelques plumes. M. Delarue. - Fi donc! Monsieur Desmaisons, que voilà des soucis égoïstes et mesquins! Elevez-vous, que diable! Voyez les choses de plus haut, en philo-

M. Desmaisons. — Je n'ai pas envie de philosopher quand la maison brûle. M. Delarue. - La maison ne brûle pas. On vous a seulement chipé vos pan-

M. Desmaisons. — Mes pantoufles? M. Delarue. — Je veux parler de l'ancien ministère. Vous étiez habitué à Maginot, à Briand, la pantoufle de droite et la pantoufle de gauche. On vous a chan-gé votre robe de chambre, je veux dire la majorité qui vous tenait chaud depuis de longs mois. Avec cela, votre fauteuil Poincaré est chez le tapissier. Vous ne savez plus où vous asseoir. Et vous voilà bien malheureux, obligé de sortir, de marcher, de respirer... M. Desmaisons. — Oh! j'étais allé sim-

lement chercher le journal, pour voir les nouvelles, et je rentrais.

M. Delarue. - Vous vivez trop renfermé. Il faut prendre de l'exercice. Voyez, moi, je me remue. Aussi n'ai-je point de ventre. C'est votre ventre qui vous gêne pour goûter le charme des temps de crises. Plus sportif, vous accueilleriez avec joie ces heures d'aventure, où le pays obéissant à des courants mystérieux, ne sait plus s'il doit aller vers la gauche ou vers la droite et glisse au fil de son destin avec des zigzags imprévus. C'est l'ivresse légère du bateau de Rimbaud. Comme je descendais les fleuves impas-Je ne me sentis plus guidé par les haleurs. Mandel et Montigny les ayant pris pour [cibles..

M. Desmaisons. — " C'est la baisse aussitôt sur toutes les

M. Delarue. - Oh! Je vous entraîne dans l'azur et vous me ramenez à la Bourse... Mais peut-être serez-vous sensible à une image plus bourgeoise. La crise, c'est l'entr'acte qui vient heureusement couper la monotonie du film politique. On se lève pour se dégourdir un peu les jambes, on va respirer au

dehors ... M. Desmaisons. - Et l'on attrape un

bon rhume de cerveau. M. Delarue. - Soit. On reste donc à sa place, et l'on regarde passer sur l'écran, en dessins animés, la réclame de chaque parti : « Exigez la marque Daladier! » « Essayer Paul Boncour, c'est l'adopter! » « Oui, mais Tardieu habille mieux! » On écoute la voix aigrelette des sirènes : « Demandez le cabinet surprise! » On achète la petite boî-

Informations

Présidence du Conseil et intérieur: M. André Tardieu, député. Justice: M. Lucien Hubert, sénateur. Affaires étrangères: M. Aristide Briand,

Finances: M. Chéron, sénateur. Guerre: M. André Maginot, député. Marine: M. Georges Leygues, député. Agriculture: M. Jean Hennessy, dé-

Colonies: M. François Piétri, député. Commerce: M. Pierre-Etienne Flan-

din, député. Instruction publique: M. Pierre Marraud, sénateur. Pensions : M. Gallet, sénateur.

Travail: M. Loucheur, député. Travaux publics: M. Pernot, député. Air: M. Laurent Eynac, député. Postes et télégraphes: M. Germain Martin, député.

Marine marchande : M. Rollin, député. Les sous-secrétaires d'Etat Présidence du Conseil : M. Marcel Hé-

aud, député. Intérieur : M. René Manaut, député. Guerre : M. Maurice Petsche, député. Finances: M. Champetier de Ribes, Marine : M. Deligne, député. Agriculture : M. Robert Serot, député.

Travaux publics : M. Mallarmé, dépu-Colonies: M. Alcide Delmont, député. Hygiène: M. Oberkirch, député. Beaux-Arts: M. François-Poncet, dé-

Education physique: M. Henry Paté,

Enseignement technique: M. Barety, La composition politique du Cabinet

Le nouveau Cabinet comprend 10 nistres: 4 sénateurs, 12 députés et 12 sous-secrétaires d'Etat, tous députés.

Trois ministres sénateurs appartiennent au groupe de la gauche républicaine, radicale et radicale-socialiste; un sénateur au groupe de l'Union républicai-

Les ministres députés appartiennent : 5 au groupe des républicains de gauche, 3 au groupe de la gauche radicale; 2 au groupe des républicains socialistes : 1 au groupe de l'action démocratique et sociale: 1 au groupe de l'Union républicaine démocratique.

Les sous-secrétaires d'Etat appartiennent : 3 au groupe de la gauche radicale; 2 au groupe des républicains de gauche; 2 au groupe des indépendants de gauche; 2 au groupe de l'Union républicaine démocratique; 1 au groupe des démocrates populaires ; 1 au groupe de l'action démocratique et sociale.

L'évacuation de la Rhénanie

Des négociations en relation avec l'évacuation de la Rhénanie sont actuelement engagées entre la Conférence des ambassadeurs, où sont représentés, comme on sait, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Belgique, d'une part, et l'Allemagne, d'autre part.

Il s'agit de l'application des articles du traité de Versailles qui stipulent la démilitarisation de la rive gauche du Rhin et de la zone de 50 kilomètres sur la rive droite.

L'accord qui n'est pas encore définitif, mais qui est en bonne voie comporte la destruction par l'Allemagne de cinq lignes ferrées du Palatinat considérées par les experts militaires alliés comme ayant un caractère stratégique et l'autorisation donnée à l'Allemagne de construire trois ponts sur le Rhin afin de faciliter le trafic entre les deux rives.

Contre le plan Young

D'après les résultats provisoires, le référendum contre le plan Young a réuni, à quelques milliers de voix seulement, les 10 0/0 d'électeurs inscrits nécessaires à la consultation définitive, soit 4.137.000 voix au lieu de 4.127.000 voix indispen-

Le projet de loi Hugenberg sera donc soumis au Reichstag, puisque le quorum se trouve ainsi atteint. On prévoit que le Reichstag le repoussera et qu'ensuite il sera procédé au plébiscite définitif, pro-

bablement en janvier. Au deuxième tour, il faut que 21 millions d'inscrits votent pour que la majorité soit valable. On peut donc être assuré de l'échec final de la manœuvre.

En Suisse

Le Comité central du parti socialiste suisse s'est prononcé, par 32 voix contre 21, pour la participation au gouvernement fédéral.

te mystérieuse qui contient peut-être un cadeau princier. On l'ouvre, le cœur battant d'une douce émotion.

M. Desmaisons. — Et l'on y trouve un tire-bouchon M. Delarue. - Allez! Vous n'êtes pas

M. Desmaisons. — Allez! Vous ne serez jamais un homme sérieux. [De l'Eu-Georges-Armand Masson.

L'accord germano-américain

Le département d'Etat et la trésorerie ont terminé l'examen du projet d'accord germano-américain qui prévoit le paye-ment direct par l'Allemagne aux Ests-Unis des annuités pour l'arriéré des frais d'occupation et diverses réparations. Ce projet sera probablement envoyé à Berlin pour être soumis aux services du ministère allemand des affaires étran-

Au Maroc

Plusieurs chefs de fractions insoumises du Tafilet ont fait connaître au poste d'Erfoud qu'ils envisageraient leur soumission afin d'échapper aux exactions du chef dissident Belkacem El N'Gadi.

D'autre part, une patrouille de mogh-zanis a surpris dans la région de Saf-Saf, à l'est de Bou-Anane, un petit groupe de rôdeurs qui se ravitaillaient en eau. Trois des rôdeurs ont été tués, et leurs armes sont restées entre les mains de no cavaliers qui n'ont subi aucune perte.

Contre les Juifs

De tous les points de la Palestine sont parvenus des messages indiquant que des réunions d'Arabes se multiplient dans la plupart des villages et que de nouvelles attaques s'organisent contre les

En attendant le jour du douzième an-niversaire de la déclaration Balfour, les Arabes de Palestine, obéissant à un ordre de leur Conseil exécutif, ont proclamé une grève générale et arboré partout des drapeaux noirs en signe de deuil. Les manifestations ont revêtu un caractère particulièrement inquiétant à Jéru-salem, à Haïfa, à Jaffa et à Caïffa, où une procession d'un millier d'Arabes a dû être dispersée par la police. Dans toutes ces villes, les magasins arabes ont été fermés en guise de protestation et les minarets drapés de noir.

EN PEU DE MOTS...

- Un train de marchandises a déraillé près de Villefranche-de-Rouergue. La voie a été détériorée sur une longueur de 20 kilomètres.

M. Mollard, sénateur de la Savoie, a été blessé au bras, au cours d'une parlie de chasse, par un chasseur maladroit. - Le président du Venezuela a décidé d'interdire l'immigration des noirs au Venezuela, même s'ils sont pourvus de passeports.

- Un vapeur soviétique va débarquer au Havre les corps de 86 soldats américains et le corps d'un soldat français morts en Sibérie.

- 400 cas de flèvre scarlatine sont signalés à Bucarest et plus de 2.000 dans le reste du pays. - L'ex-émir de Caboul qui usurpa le

trône d'Afghanistan, a été exécuté.

NOS ÉCHOS

Petite guerre.

Parce que M. Herbette n'a pu inviter les journalistes à sa table (ils étaient trop) lors du voyage de M. Gaston Doumergue à Bruxelles, une petite guerre est entreprise par les mécontents contre notre représentant. C'est à qui racontera le plus de pata-

quès ou d'avatars prétendus, arrivés au ympathique ambassadeur. Un mécontent raconte notamment : A une garden-party, M. Herbette arrive au moment où la réception est termi-

née. Il trouve la maîtresse de maison désolée: - Ah! mon cher monsieur, que vous êtes en retard... Quelques minutes plus

tôt et vous pouviez voir encore quelques jolies femmes .. - Oh! ce n'est pas pour les jolies femmes que je me déplace... C'est pour

vous que je viens !... Heureusement, ce ridicule-là n'a jamais tué un ambassadeur. Et le mot même a dû être inventé par

celui auquel on l'attribue. Sa mauvaise humeur.

La vieille rancune du Tigre contre M. Poincaré n'a pas désarmé. Quelques jours après l'opération de l'ancien Président de la République, il

demanda des détails à un ami commun: — Alors, comment cela s'est-il passé ? - Très bien! L'opération a duré huit minutes! Le Tigre resta un instant rêveur, puis:

prime-t-on une heure? Nouveau silence: - On veut en faire un martyr, quoi !...

- Huit minutes ... Alors pourquoi im-

A un de ses anciens collaborateurs: — Allons, ne me dites pas que je vais bien, je vais mal!... Je le sais... Je le sens. Et je le veux !... Mon père est mort quatre-vingt-un ans, ma mère à quatrevingt-trois... Je les ai largement dépasés... Cela suffit...

Puis, avec un éclair dans ses yeux gris: — D'ailleurs, ne vous ai-je pas dit jadis que vous mourriez la même année que moi...

Notre bon ami, Léon Lafage, a fière- | des nymphes de Jean Goujon « infiniment et justement revendiqué comme une preuve éclatante de la bonté de nocrû la gloire pour lui d'avoir fourni cet- | mery ». te fameuse treille de Fontainebleau et nous avons plaisir à reproduire l'article qu'il écrivit à ce sujet dans le Journal :

Il s'en est fallu de peu que disparût une des gloires de Fontainebleau, la fameuse Treille du Roi: Heureusement, la caserne Raoult vient d'être classée comme monument historique. Du coup, la treille est sauvée. Car sa promotion, la caserne la doit beaucoup moins à sa beauté architecturale et militaire, qu'à ces vieux murs râpeux et chauds où s'étire et s'éploie au soleil, forte, noueuse, velue, souveraine, chargée de siècles et de raisins, la fameuse treille du roi.

On imagine qu'en jetant bas la caserne et en extirpant la treille murale, illustre et ramifiée comme un arbre généalogique, certains conseillers de Fontainebleau pensaient libérer la terre et les es-

Quant à la treille du roi, la nôtre, elle a, au fond, une origine municipale et paysanne. Elle fait songer au mot du Béarnais, à son jardinier de Fontainebleau, lequel pestait contre la terrre bresent partout. » Car elle est presque de Gascogne, cette souche. Qui passe par Cahors peut demander au sénateur-maire — au maire encore sénateur — d'ouvrir à la bonne page le vieux registre dit livre tanné. Il y verra, en ce langage d'oc, « beau, sec, bref, signifiant, militaire, puissant et pertinent » - le chapelet est de Montaigne - que l'an 1531, au mois de juin, furent présentées aux consuls des lettres missives adressées par le roi François 1er au sénéchal de Quer-

cy Galiot de Genoulhac. Et mandait le dit roi que lui fût député un vigneron de Cahors, afin de planter et mener à bien un clos de vigne à Fountaineblou ». Et après que les seigneurs-consuls eurent convoqué la plupart des vignerons de la ville, il fut décidé « fouet conclud » de déléguer Jehan del Rival, dit Prince.

Rival, accueilli par le roi, choisit et fit défricher les terrains, puis rentra en Quercy, au mois de novembre, avec un commis de la cour. On assembla grand nombre de plants et l'on prit le chemin de Paris. « Et faisait porter ledit commis vingt barriques de vin « à dix et douze livres la pipe » pour ledit seigneur roi et trente mulets chargés des dits plants ». Tout cela franc de péage, quitte de tous droits. On imagine ce train et cet arroi - fouets, grelots et chansons - sur ces belles routes que le grand voyer, stimulé par l'humeur vagabonde du maître, inspectait sans trêve ni paix. Rival emmenait avec lui son cousin Pierre, Jean Périnet, force valets de terre et d'écurie, gens pour la plupart habiles à l'épamprage et à la taille, entendus aux lunes et aux cuvées.

On reconnaît en l'affaire la pratique de François 1er. Ces vignerons, c'étaient des artistes qu'il appelait à sa cour, tout comme un Cellini ou un Primatice. A côté des tailleurs de métal ou de pierre, les tailleurs de ceps. Et Michelet, à propos

ment longues et flexibles », évoque « les capricieux rameaux des vignes de Tho-

François Ier buvait comme un thélémite. On le voit, en 1532, honorer d'une commande de cidre du Cotentin, l'épicé. Mais le bon vin passait pour lui tous les breuvages. Et le cahors passait tous les vins. Il en faisait porter à Cognac. Les consuls veillaient au cépage, au crû, au bouquet. Nul plant étranger n'était toléré sur la terroir caduc. Nulle fumure : les saisons et les oiseaux du ciel. Un contrôle sans pitié maintenait la qualité pu-

C'est grâce à Galiot de Genoulhac, maître et capitaine général de l'artillerie de France, — celui-là même qui faisait sauter « comme poules » les Suisses de Marignan — que François 1er prit goût au vin de Cahors. Galiot possédait en Quercy de vastes domaines autour de cet admirable château d'Assier construit « en fort laide assiette », mais si harmonieux, si riche, si fleuri de primavera que Brantôme s'émerveille et que le sénéchal fut accusé d'avoir puisé dans les coffres du roi. Grief dont il fut, d'ailleurs, magnifiquement absous.

Or, les bons vignerons ayant délié leurs javelles avaient planté leurs ceps à Fontainebleau, à Samoreau où furent installés plus tard les pressoirs royaux, à Tho-mery dans la paroisse de Champagne

en-Brie. On imagine que Clément Marot - avec des hasards, — Hugues Salel, poète officiel et aumônier du roi; Vernassal, traducteur de roman; le jeune Olivier de Magny et tant de gentilshommes quercynois qu'énumèrent les « montres » de Galiot, venaient voir, par les matins acerbes et vifs, les Cahorsins tailler leur vigne au serpillon.

Rival demeura dix ans au service de François 1er. Par la brume comme par le soleil, aux jours de gloire comme aux soirs gris, il bina, terça, épampra, mena la vendange et la décuvaison. Il fut le fidèle, le patient, l'admirable et sûr paysan de France voué à la grappe et à l'épi. Les plants ont crû en treille et, comme la veine sur le bras, animent les murs au soleil. Le fendant roux de Fontainebleau

- fendant, quel nom pour un cadet! qui porte généralement le nom d'une commune mâconnaise — chasselas semble provenir en droiture des javelles de Jean Rival. Sa lointaine origine, assure-t-on, remonte aux croisades. Il serait le descendant du tchaoud ambré que le soleil turquin mûrit sur les pentes de la Marmara. Aujourd'hui, affiné par le sol briard et la vieillesse de la souche, avec son grain rond, plein, croquant et vert doré, sa grappe dense et saine, lumineuse et bien suspendue, il est l'honneur des tables et des corbeilles. On pense au vigneron faisant hommage du premier raisin au roi et aux dames de la petite bande. Et le grain le plus poli brille en goutte de clarté aux lèvres de

la duchesse d'Etampes... C'est tout cela, petite histoire et grands souvenirs, que certains conseillers municipaux ont failli arracher avec la treille royale. Georges d'Esparbès a jeté l'alarme. Les amis de Fontainebleau ont fait front. La treille est sauve. Portons la santé du conservateur.

Léon LAFAGE.

Le consentement.

M. Daladier. — Puis-je compter sur vous, M. le Président? M. Briand. - Euh! Euh! ça dépend. C'est à réfléchir. Des considérations gé-

nérales, des opportunités... M. Daladier. - Mais c'est votre politique qu'il faut continuer... M. Briand. - Alors, pourquoi nous

avez-vous renversés? M. Daladier. - Pour prendre simplement la place que vous occupiez depuis trop longtemps. Mais, je ne vous en garde pas rancune...

M. Briand, — De m'avoir renversé? M. Daladier. — Certainement. M. Briand. — Vous êtes bien bon.

M. Daladier. - Vous consentez donc?

M. Briand. - Mais comment pourrai-

je faire autrement? A moins que... M. Daladier. - A moins que? M. Briand. — Oui, à moins que d'ici là je n'aie eu le temps de renverser votre ministère en formation.

C'est facile à dire.

Une dame avait été, disons : indulgenfe, à l'égard d'un auteur qui lui avait promis un rôle. Un jour elle redouta de voir, dans un certain délai, s'accroître l'effectif de sa

famille. Tout n'allait pas comme elle eût souhaité. Du moins, elle l'affirmait. Elle écrivit tout aussitôt à l'auteur qui, ne voyant, et semble-t-il avec quelque raison, qu'un amoureux chantage, lui ré-

pondit ces seuls mots: - Ne faites pas l'enfant!

Annonces et avis. Dans le quartier de Vaugirard, à Paris, relevé cette enseigne. « Meubles anciens. Y ... fabricant ».

Une société anglaise des Pompes funèbres a envoyé en milliers d'exemplaires une circulaire commençant ainsi: « Comme il est beaucoup de gens qui « ne peuvent pas s'enterrer eux-mê-« mes... » LE LISEUR.

Chronique du Lot

Canton de Bretenoux

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Bastit est élu en remplacement de M. Armand Bouat

Dimanche dernier les électeurs du canton de Bretenoux étaient appelés à élire un représentant au Conseil Général en remplacement du regretté Armand Bouat, qui a laissé dans le pays de si profonds souvenirs.

Une assemblée des maires républicains avait choisi comme candidat M. Bastit, maire de Saint-Céré dont l'activité et le dévouement offraient toutes les garanties désirables pour assurer un bon représentant aux intérêts du canton.

La personnalité de M. Bastit et ses qualités reconnues ne rencontraient pas d'objections sérieuses. Si bien que jusqu'à la veille du scrutin aucune candidature concurrente ne s'opposa à celle de l'homme judicieusement choisi par les représentants des communes

Mais, au dernier moment, on lança tout à coup la candidature de M. Tiraby qui invoquait son titre d'ancien combattant. Mais son principal argument contre M. Bastit consistait à le dénoncer comme « étranger » au

Cette raison est peu sérieuse en la circonstance car il ne suffit pas de résider dans un pays pour être capable de le bien représenter. En outre, M. Bastit a beau habiter hors des limites du canton. Personne ne le connaît mieux que lui.

Aussi les électeurs n'ont pas tenu compte de cette mauvaise raison et ils ont donné à M. Bastit une belle majorité dont nous les félicitons chaleureusement.

Il vient de recevoir une marque de confiance dont il est tout à fait digne et dont les électeurs n'auront qu'à se louer.

Résultats par communes

Voici le résultat du scrutin par com-

Tauriac. — Inscrits, 136; votants, 95; blancs, 2; M. Bastit, 40 voix; M. Gintrac. — Inscrits, 61; votants, 44; blancs, 3; M. Bastit, 40 voix; M. Ti-

Glanes. — Inscrits, 65; votants, 55; blancs, 8: M. Bastit, 42 voix; M. Ti-

Estal. — Inscrits, 101; votants, 66; blanes, 4: M. Bastit, 57 voix; M. Tiraby, 3.
Bretenoux, — Inscrits, 260; votants,

185; blancs, 9: M. Bastit, 74 voix; M. Tiraby, 74 voix; divers, 28. Belmont-Bretenoux. — Inscrits, 108; votants, 85; blancs, 10; M. Bastit, 72 voix; M. Tiraby, 3.

Prudhomat. — Inscrits, 208; votants, 129; blancs, 14: M. Bastit, 92 voix; M. Tiraby, 23. Cornac. — Inscrits, 209; votants, 157;

blancs, 10: M. Bastit, 137 voix; M. Ti-Gagnac. — Inscrits, 299; votants, 219; blancs, 13: M. Bastit, 203 voix;

M. Tiraby, 3. Laval-de-Cère. — Inscrits, 237;

tants, 136; blancs, 10: M. Bastit, 123 voix; M. Tiraby, 7. Biars. - Inscrits, 186; votants, 122; blanes, 4: M. Bastit, 102 voix; M. Ti-

raby, 5.
Teyssieu. — Inscrits, 178; votants, 138; blancs, 4: M. Bastit, 122 voix; M. Tiraby, 12. Comiac. — Inscrits, 193; votants, 169; blancs, 9; M. Bastit, 155 voix; M. Ti-

raby, 5.

Cahus. — Inscrits, 138; votants, 84; blancs. 4: M. Bastit, 79 voix; M. Ti-

Puybrun. — Inscrits, 256; votants, 176; blancs, 3: M. Bastit, 150 voix; M. Tiraby, 20.

Girac. — Inscrits, 122; votants, 79; blancs, 3: M. Bastit, 32 voix; M. Ti-

raby, 41.

Lamativie. — Inscrits, 76; votants, 47: M. Bastit, 43 voix; M. Tiraby, 4.

Saint - Michel - Loubéjou. — Inscrits, 105; votants, 91; blancs, 4: M. Bastit, 69 voix; M. Tiraby, 17.

Totaux: Inscrits, 2.938; votants, 2.077; blancs ou nuls, 125.

Ont obtenu: M. Bastit, 1.682 voix, élu; M. Tiraby, 234 voix; divers, 40. M. Tiraby, 234 voix; divers, 40.

--<>※<>-Subvention

M. de Monzie a reçu la lettre suivante de M. Henry-Paté, sous-secrétaire d'Etat de l'Education physique: « Monsieur le Ministre

et Cher Collègue,

« Vous aviez bien voulu appeler mon attention sur la Société de Préparation Militaire de Figeac, qui sollicitait une subvention.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai alloué à cette société une somme de 15.000 francs.

Je suis heureux, en raison de l'intérêt tout spécial que vous portez à la société de Préparation militaire de Figeac, d'avoir pu ainsi seconder vos bienveillantes intentions à son égard. « Veuillez agréer, Monsieur le Mi-

nistre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. HENRY-PATÉ. »

Compatriote

Notre compatriote, M. Maurice Rouquet, ancien élève du Lycée Gambetta, vient d'être reçu au concours d'entrée de l'Ecole de Santé militaire de Lyon.

Nos félicitations.

UNE CIRCULAIRE

La formation du prochain contingent

de jeunes soldats

Une circulaire du ministre de la guerre

aux maires

le ministre de la guerre donne aux mai-res des diverses communes de France

les instructions nécessaires à la forma-

tion de la deuxième fraction de la

classe 1929 et de la première fraction de la classe 1930.

Les maires procéderont au recensement

des jeunes gens nés ou domiciliés dans

leur commune, qui ont atteint ou attein-

dront l'âge de 20 ans révolus entre le

1er juillet 1929 (inclus) et le 31 mai 1930

(inclus). Les opérations du recensement

devront, conformément à l'article 10 de

la loi du 31 mars 1928 sur le recrute-

ment de l'armée, se terminer le 1er fé-

Les tableaux de recensement compren-

Liste B de la classe de 1929 : les jeu-

nes gens nés du 1er juillet au 31 décem-

bre 1909; les jeunes gens nés du 1er jan-vier au 31 décembre 1908 visés par l'ar-ticle 12, premier alinéa, de la loi; les

jeunes gens visés à l'article 13 de la loi.

qui seront devenus Français par voie de naturalisation; les omis des classes

Liste A de la classe de 1930 : les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 mai 1910 ; les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 mai 1909 visés par l'article 12 (premier au 31 mai 1909 visés par l'article 12

Les maires devront transmettre au

préfet, pour le 2 mars au plus tard, les

demandes et dossiers de jeunes gens ayant déclaré ou fait déclarer être

atteints d'infirmités ou maladies pouvant

les rendre impropres au service mili-

L'ouverture des conseils de révision

ordinaire des conseils de révision de la

2º fraction de la classe 1929 et de la

1re fraction de la classe 1930 est fixée

La séance de clôture aura lieu le

La convocation des ajournés

les ajournés des classes 1928 (liste A, jeunes gens nés du 1er janvier au 30 avril 1908), de 1928 (liste B, jeunes gens nés du 1er janvier au 30 avril 1908), de 1928 (liste B, jeunes gens nés du 1er voi en 21 de B, jeunes gens

nés du 1° mai au 31 décembre 1908) et de 1929 (liste A, jeunes gens nés du 1° janvier au 30 juin 1909). Les ajournés de la classe de 1928

(liste A), déclarés aptes au service armé

ou auxiliaire, accompliront six mois de

service ; les autres seront définitivement

exemptés. Les ajournés de la classe 1928

liste B), déclarés aptes au service

armé ou auxiliaire, accompliront un an

de service (3º examen); les autres seront

définitivement exemptés sarticle 21 de la

loi du 31 mars 1929). Les ajournés de la

classe 1929 (liste A), déclarés aptri-service armé ou auxiliaire, accompli-

ront un an de service, les autres seront,

définitivement exemptés.

suivant le cas, ajournés de nouveau ou

Les sursis d'incorporation

Les demandes de première attribution

de sursis formulées tardivement par des jeunes gens appelés à être incorpo-

rés en avril 1930 seront examinées, sans

qu'il soit besoin de convoquer les inté-

ressés, au cours d'une séance spéciale

tenue dans la deuxième quinzaine de

Les jeunes gens désireux de bénéficier

d'un sursis seront invités à se confor-

mer strictement aux indications qui

leur seront données à cet égard dans

ne sera accordé en dehors des sessions

ordinaires ou extraordinaires des con-

Concours pour le recrutement

Aucun sursis (première attribution)

mars, au chef-'eu du département.

Seront convoqués devant les conseils

La date d'ouverture de la session

(premier alinéa) de la loi.

précédentes.

au 15 mars 1930.

5 juillet 1930.

Dans un arrêté qu'il vient de prendre,

M. Germain Martin, ministre des P. T. T., a adressé à son personnel une circulaire dans laquelle il établit que tout n'est pas pour le mieux dans l'administration du télégraphe, du télé-

Pour le télégraphe, il écrit : « La lenteur est une des causes de

la diminution du trafic. Dans nombre de bureaux, on a constaté que des agents restent inoccupés pendant que leurs voisins sont surchargés. Sur la plupart des communnications on attend qu'il y ait un encombrement caractérisé avant d'ouvrir un secteur supplémentaire. Aux appareils rapides, les agents ont une tendance très prononcée et non combattue par les cotrôleurs à n'appeler les postes correspondants que lorsqu'ils ont une « série » à transmettre, infligeant ainsi à la plupart des télégrammes un retard systématique.

« Dans d'autres centraux, les télégrammes sont classés sur les pupitres dans leur ordre d'arrivée, sans égard pour leur catégorie (urgents, limités, etc.) On ne se préoccupe pas non plus de hâter l'acheminement des télégrammes retardés, accidentellement, à la distribution.

« Enfin, la mise en route des facteurs est différée pour permettre de diminuer le nombre de courses dont la durée n'est d'ailleurs pas surveil-

Au sujet du service téléphonique, le ministre ne cache pas son méconten-

« Le service téléphonique est plus décrié encore que les services postaux et télégraphiques, malgré les efforts de l'administration pour amender des installations, augmenter le nombre des circuits, et améliorer leur quali-

« C'est que là, encore, on constate une foule de négligences, de fautes de service, qui, bien souvent, ne permettent pas aux perfectionnements techniques de produire leurs heureux ef-

Nous n'avons rien à ajouter aux observations du ministre des P. T. T., puisqu'aussi bien, il s'est rendu compte des défauts des services et qu'il a pris note des récriminations des

Mais, dans sa circulaire, M. Germain Martin parle, également, de la tenue des bureaux ».

« La tenue des bureaux, dit le ministre, laisse souvent à désirer; le parquet des salles d'attente est jonché de morceaux de papier, les écri-toires sont maculés de taches d'enere, les tables sont poussiéreuses, les vitres également, les affiches de service sont illisibles et périmées, parfois inexactes et apposées un peu partout sans soins et sans ordre. »

Ici, nous sommes obligés de dire que cette critique ne peut pas s'adresser à Cahors.

Si le ministre des P. T. T. était venu dans notre ville, nous sommes persuadés qu'en formulant ses critiques, il aurait cité notre bureau comme mo-

Il faut bien reconnaître que si des critiques sont fondées, la vérité exige qu'on rende hommage à qui le mé-

Et la tenue du bureau de Cahors échappe à la critique.

Souhaitons que la circulaire du ministre des P. T. T. soit lue, entendue, observée! L. B.

Conseil d'Arrondissement

mas, a émis un vœu relatif à la chas-

mars est déjà autorisée dans l'arron-

dissement de Figeac, insiste pour que

la même faveur soit accordée aux ar-

rondissements de Cahors et de Gour-

M. Mercadier a présenté un vœu

« Le Conseil d'arrondissement de

est devenue le sport favori de la jeu-

nesse de nos campagnes, comme en

témoigne le nombre de permis de

chasse qui augmente tous les ans;

qu'il est urgent de donner à ce genre

de sport tout l'attrait et le charme

voulus pour maintenir à la terre la

jeunesse des campagnes; considérant

qu'il est nécessaire, par suite, de veil-

ler à la reproduction et à la conserva-

« Emet le vœu qu'une taxe de 500 francs soit établie sur les furets. Ses

animaux sont de grands destructeurs

de lapins et servent, en outre, à cer-

tains de leurs propriétaires à se livrer

au braconnage en temps prohibé. »

Le Conseil s'est unanimement

rallié à ce vœu en précisant que la sur-

veillance de la chasse au furet en

temps prohibé, de même que celle de

la chasse à la chanterelle devraient

Postes

M. Héreil, candidat militaire, est

nommé facteur auxiliaire à Laval-de-

être rigoureusemnet surveillées.

se à la bécasse :

ainsi conçu:

tion du gibier.

de médecins de colonisation en Algérie La date du concours ouvert pour le

les mairies.

seils de revision.

recrutement de 8 médecins de colonisation primitivement fixée au 10 novembre 1929, est reporte au 18 décembre 1929. Les épreuves auront lieu simultanément Le Conseil d'arrondissement de à Alger (Faculté de médecine), à Paris Cahors, sur la proposition de M. Cap-(Office de l'Algérie) et au siège des préfectures métropolitaines possédant des facultés ou écoles de médecine. « Le Conseil, considérant que la chasse à la bécasse pendant le mois de

Les médecins de colonisation en Algérie bénéficient des traitements ci-après :

1re hors-classe: 25.000. 2º hors-classe: 23.000. 1re classe: 21.000.

2º classe: 19.000. 3e classe: 17.000. 4° classe: 16.000.

A ces traitements s'ajoutent en faveur des médecins de colonisation citoyens français une indemnité de 25 0/0 et l'in-Cahors, reconnaissant que la chasse demnité dite d'Algérie de 8 0/0. Les médecins de colonisation non citoyens français ne bénéficient que de l'indemnité d'Algérie de 8 0/0.

De plus, ces médecins sont autorisés à faire de la clientèle payante dans leur circonscription.

Ils bénéficient en outre, soit du logement en nature, soit d'une indemnité de logement de 3.000 francs au minimum, ainsi que d'autres indemnités qui sont accordées pour transports judiciaires, expertises médico-légales, sorties des vaccinations des hôpitaux auxiliaires, des dispensaires, etc...

Les candidats devront faire parvenir leurs demandes au Gouvernement Général de l'Algérie, Service Central de l'Assistance Publique, 16, rue Lazerges, à Alger, avant le 18 novembre 1929.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 21 au 26 octobre, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure: 2 hommes, 1 femme.

Interlocaux: 9 hommes, 1 femme. En extra: 1 homme. Demandes d'emploi non satisfaites: 2 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites 6 hommes, 5 femmes.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

Les Marionnettes & Guignol par Franc-Nohain & G. Cony

Le public d'élite, qui suit si fidèlement les réunions des Amis du Beau Vieux Quercy, est convoqué ce soir, mardi, à une séance aussi intéressante qu'agréable.

Elle réunit M. Franc-Nohain, conférencier plein de talent et d'esprit, et M. G. Cony, directeur du « Guignol de Paris », un des plus habiles ma-rionnettistes de l'époque.

Les démonstrations de celui-ci illustreront la causerie de celui-là et le tout composera une soirée charmante de rire et de fantaisie d'où le public se retirera enchanté.

Le spectacle aura lieu mardi soir, au Théâtre Municipal. Il commencera à 21 heures précises. On peut louer ses places comme d'usage.

VOIRIE

Si le service de la voirie voulait bien pousser une visite au fond de la rue des Capucins qui aboutit à l'Avenue de la Gare, il constaterait que la rue, est par endroit, impraticable.

Elle est fortement ravinée, et la circulation est pénible pour les habitants et les passants.

Il suffirait de faire un léger rechargement pour la mettre dans un état à peu près convenable.

Ce serait même urgent, car les véhicules qui s'y engagent risquent de provoquer des accidents Nous ajouterons qu'il y a beau

temps que cette rue n'a pas été ré-Nous sommes certains que le ser-

vice de la voirie fera le nécessaire. L. B. --<>鍵<>---

Armée

Sont nommés au grade d'adjudantchef, .les adjudants Atton-Ba et Marmadou Karingama, du 16º tirailleurs sénégalais.

Lycée Gambetta

BACCALAURÉATS Voici les résultats complets des bac-

calauréats (sessions de juillet et d'octobre 1929). Mathématiques: Cambornac Paul, Cance Paul (Mention assez bien), Cassan Maurice (mention assez bien),

Guirlande Pierre (mention assez bien), Mlle Lavayssière Jeanne, Maury René, Mlle Rapatel Jeanne, Rigouste Gaston, Saillol Paul, Sennac Paul (mention assez hien). Vally Lucien. Philosophie: Mlle Amy Christian-

ne. Mlle Auzi Gilberte, Mlle Ayot Marie (mention assez bien), Bertin André, Mlle Bouygues Madeleine, Charles Paul, Chavanié Armand, Colombani Toussaint, Constant Henri, Mlle Contie Lucienne (mention assez bien), Courdès Louis, Courdès Robert, Darnis Jean, David Lucien, Dayre Marcel, Dombre Jean-Jacques, Colonge Jean, Frayssinet Jean, Isidore Robert, Lacoste Victor, Magne Charles, Masbou Paul, Massip Jean, Pax Lucien (mention assez bien), Péberel Marcel, Rayzal Jean, Rulié Jean, Sourdoire Jean, Mlle Tassart Marguerite, Verdier Mau-

Cambornac Paul et Saillol Paul (déjà bacheliers de mathématiques). 1re A (ancien régime): Boussac

Jean, Milhet Jean. 1re A (nouveau régime) : Bédué René, Lépinard Maurice.

1re A' (nouveau régime) : Aubert Louis (mention assez bien), Grangié Maurice, Rouget Maurice (mention assez bien), Soulacroix Jean.

1º B (ancien régime) : Badourès Jean, Cassot Pierre, Coronat Henri, Lagrive Aimé, Masson Francis, Neuville Edmond, Pouillange Robert. 1re B (nouveau régime) : Cardonnel

Georges, Jaubert Albert, Piganiol Mau-1re D (ancien régime) : Escalié Jean.

Obsèques

Nous avions annoncé, tout récemment, la nomination de M. Trinque, chef d'équipe des lignes télégraphi-

ques à Cahors. M. Trinque, ouvrier des lignes dans le Lot, avait été nommé chef d'équipe

à Angoulême. Il avait obtenu, après 2 ans d'absence, de revenir dans notre ville, il y a 2 mois à peine.

Au bout de quelques jours de service, il tomba malade, et il succombât samedi à l'âge de 34 ans laissant une veuve et 2 enfants l'un de 17 mois et l'autre de 3 mois.

Les obsèques de M. Trinque ont été célébrées lundi à 3 heures, au milieu d'une nombreuse assistance qui avait tenu à exprimer à la veuve, à la famille leurs vives sympathies.

Nous adressons à Mme Trinque, à tous ses parents, nos bien sincères condoléances.

Asile d'aliénés

L'auteur de l'agression contre un gendarme de la brigade de St-Germain-du-Bel-Air, et une femme inculpée d'incendie volontaire à Catus étaient écroués à la prison de Cahors. Après examen mental, il a été reconnu que ces deux personnes étaient

aliénées. Elles ont été transférées à l'asile de Levme.

C'est la fin : les établissements installés sur les Allées Fénelon ont fermé

Lundi, le déménagement a commencé et le départ de la plupart des

Les Allées Fénelon vont retrouver leur calme, les Cadurciens referont leur promenade habituelle sur le Boulevard.

A vrai dire, les Foires Foraines n'ont pas obtenu un vif succès.

Cette année, la température ne fut pas clémente, et bien des établissements durent, pendant plusieurs soirs, fermer leurs portes, faute de visi-

Ceux-ci, en effet, restaient prudemment, à l'abri, chez eux, en raison de la pluie et du froid.

L'année prochaine espérons-le, le temps sera plus favorable pour les établissements qui viendront s'instal-ler sur les Allées Fénelon.

Dans la nuit de samedi un incendie a éclaté au hameau du Vercat (commune de Sabadel-Lauzès), dans l'immeuble appartenant à M. Dajean.

les flammes et s'empressèrent d'informer les habitants. Les secours arrivèrent. Mais, malgré

tout fut la proie des flammes. On ignore les causes de l'incendie.

Contravention

Les gendarmes de Cahors ont dressé contravention contre un cycliste dont la bicyclette n'était pas pourvue de plaque de contrôle.

Chronique des Théâtres

Albert-Lambert dans « Le Chemineau »

dra le vendredi 8 novembre au Théâtre Municipal, nous donner Le Chemineau, sa dernière création à la Comédie-Française. Le succès du grand artiste dans les scènes de mélancolie et de tendresse n'a surpris personne, mais où il s'est surpassé c'est dans le comique et la truculence incroyable qu'il apporte au rôle. Toutes les chansons de la pièce qui à tort sont souvent dites, il les chante, c'est un attrait de plus d'entendre la belle voix d'Albert-Lambert et son succès est particulièrement grand dans Les Chansons du

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

ne soit pas venu plus nombreux assister à cette partie qui nous permit d'enre-gistrer une nette victoire des locaux. cette équipe fera parler d'elle dans les championnats du P. A., car d'excellents éléments la composent. Malgré toute leur bonne volonté, les Sarladais ne purent empêcher les 3/4 Cadurciens, vraiment féliciter. Nous leur souhaitons qu'ils continuent, qu'ils veuillent bien s'entraîner afin d'achever d'acquérir le souffle qui leur fait défaut parfois, et Cahors possédera un quinze aussi bon si ce n'est meilleur que l'année passée.

Dans notre prochain numéro nous donet conseils sur cette partie.

Pendant que leurs aînés s'expliquaient au Stade Lucien-Desprats avec les Sarla-dais, nos jeunes réserves faisaient le déplacement de Caussade. Pour leur première sortie nos jeunes succombèrent devant l'équipe de Caussade mieux entraînée et bien enlevée par l'excellent Bastoul. La ligne d'avants caussadais plus lourde, ayant plus de métier que la nôtre, s'assura le plus souvent le ballon et amorça de nombreux mouvements offensifs qui ne furent pas brisés par suite du

Le besoin d'entraînement et surtout de cohésion seront utiles à tous pour les matches plus importants qui vont suivre et nos jeunes arriveront à jouer aussi

durcienne dont quelques joueurs jouaient

Football-Association. — L'équipe lo-cale « l'U.S. Montcuquoise » à fait plaisir à tous ses supporters. Elle a battu, en match amical, « l'U.S. Sérigna-coise » par 9 buts à 1. Ce score est un peu sévère pour les visiteurs, parmi lesquels on compte quelques joueurs remarquables. Néanmoins les deux onze ne sont pas de force égale et, d'un bout à l'autre de la partie, les bois de Sérignac furent littéralement bombardés par les habiles shooteurs Montcuquois.

Tous les joueurs de « l'U.S. Montcu-quoise » sont à féliciter, en particulier

sant, montra beaucoup de cran en continuant la partie jusqu'au bout. Bon arbitrage de M. Edouard Contios.

Dimanche, 10 novembre, nouveau match amical entre « l'U. S. Montcuquoise » et « l'A. S. Montpezatais ».

A PUY-L'EVEQUE Foot-ball. — Dimanche 3, notre so-ciété l'Union Sportive, recevait sur son rrain de Côte-Guiral, la brillante équie albassienne.

La partie fut chaudement disputée. mais la victoire resta en fin de compte à nos bleu et or, par 5 à 1, qui furent marqués pendant la première mi-temps. Dans la deuxième mi-temps, malgré l'adresse et la vigueur déployées par les deux équipes, rien ne put être marqué par aucune équipe.

Football. — Dimanche 3 novembre eut lieu à Salviac, sur le terrain de la Reguellou, près Salviac, le match amical innoncé, qui mettait aux prises le Club Athlétique Salviacois avec l'Avenir Caza-

Malgré un vent assez violent, les spectaleurs étaient nombreux, beaucoup de jeunes filles, heureuses d'assister aux joutes de leurs compatriotes, étaient sur les lieux. Le Club Athlétique Salviacais forme-

ra bientôt une équipe bien homogène, ses progrès sont visibles à chacune de ses sorties, dans la première mi-temps, il réussit 3 buts. Dans la deuxième partie du match, le succès précédent étant un stimulant

incontestable, nos équipiers marquèrent nouveaux buts. L'Avenir Cazalais joua très loyalement, mais il nous parut manquer d'entraînement, le goal se défendit bien et l'arrière Cazalais fut très brillant. Il sera extrêmement intéressant de re-voir, dans quelque temps, les deux équi-

pes en présence Excellent arbitrage de M. Augié. Match très intéressant, joué par un temps favorable, sur un excellent ter-

Foire du 2 Novembre 1929

La foire du 2 novembre a été peu importante.

le 1/2 kilo.

Voici les cours : Bœufs, gros attelages de 5.000 à 6.500 fr.; attelages moyens de 3.500 à 5.000 fr; Bouvillons de 3.000 à 3.500 fr., la paire; porcelets de 250

à 300 fr. pièce, selon grosseur.

Moutons, de 5 à 6 fr.; agneaux, de 6 fr. 50 à 7 fr., le kilo. Marché: Poules, 5 fr. 50; poulets, 6 fr.; lapins, 3 fr.; canards, 5 fr. 75,

Pigeons petits, 8 fr. 50; gros pigeons, 12 fr. la paire. Halle: Pommes de terre, 28 à 30 fr. es 50 kilos; noix, 120 à 130 fr. l'hectolitre ; maïs, 70 à 75 fr. les 80 litres. Oies maigres, 120 à 160 fr. la paire ;

Œufs, 9 fr. la douzaine.

Oies grasses, 14 fr. le kilo; canard gras, 15 à 16 fr. le kilo.

A PARIS Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER 5, rue Malher, 5, (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES de 18 à 24 fr. par jour

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Labastide-du-Vert

Nécrologie. - Notre sympathique compatriote, Mme veuve Marcelin Pons, propriétaire au Lombart, vient d'apprendre avec douleur la mort de sa regrettée petite nièce, Mme Charles Bergognes, âgée de 24 ans, employée de Commerce à Paris, décédée le 25 octobre 1929 chez ses parents au Lilas (Seine), 8, rue du Progrès, après

Dans cette triste circonstance, nous adressons à son mari désolé et toute la famille nos bien sincères condoléan-

Obsèques. — Samedi 2 novembre eurent lieu, à Labastide-du-Vert, les obsèques du regretté M. Dajean Achille, instituteur en retraite, décédé à l'âge de 70 ans.

La quasi unanimité de la population avait tenu à accompagner sa dépouille mortelle, montrant ainsi l'estime générale dont jouissait le défunt. Les élèves de l'école, précédaient le cortège, sous la surveillance de leur maître, apportant des couronnes et

Saint-Médard-Catus, où M. Dajean avait été instituteur pendant 35 ans, assistait aux obsèques et avait offert, en signe de reconnaissance, une superbe couronne à leur ancien maître. Le personnel enseignant des locali-

tés voisines rendit également hommage à l'ancien collègue disparu, L'inhumation eut lieu à Castelfranc, commune natale de M. Dajean, où une foule nombreuse vint aussi saluer avec recueillement sa dépouille

mortelle Puissent ces témoignages de sym-

nous renouvelons aux deux fils, MM. Ernest et François Dajean et à leurs familles nos sincères sentiments de

LES FOIRES FORAINES!

leurs portes, dimanche soir.

établissements à eu lieu.

~○聲◇-Incendie

Les gendarmes en tournée, virent

le dévouement de toutes les personnes présentes, rien ne put être sauvé. Mobilier, linge, grains, céréales,

Le Parquet a été prévenu. Une enquête est ouverte.

CARREST STATE OF STAT

Il est entendu qu'Albert-Lambert vien-

Aviron Cadurcien (1) bat Club Athlétique Sarladais (1) par 29 points à 6 Il est vraiment dommage que le public

La nouvelle formation adoptée est excel-lente et l'équipe, telle qu'elle a joué dimanche, restera la même pour les championnats. Les Sarladais amenèrent leur équipe au complet. Lorsque l'ex-Aviron-nais Cazes l'aura complètement en main, dans un bon jour, de violer plusieurs fois leur but. Toute l'équipe cadurcienne fournit une bonne partie, tous sont à

nerons un compte rendu avec critiques

Ce soir à 20 h. 30, réunion de la Commission de Rugby au Siège. Présence indispensable.

U.S. Caussade bat Aviron Cadurcien (2) par 17 points à 5

manque de cohésion dans l'équipe ca-

au rugby pour la première fois. bien que leurs aînés.

l'intrépide capitaine, qui ayant reçu en plein visage un coup de ballon étourdis-

PARIS (4.) TOUT LE DERNIER CONFORT

ARCHIVES 60-92

Arrondissement de Cahors

une longue et douloureuse maladie.

des gerbes de fleurs. Une délégation de jeunes gens de

pathie générale apporter un soulagement à la douleur de la famille en En cette douloureuse circonstance,

condoléances. - Bouysset.

SALLES DE BAINS Partie toute faite de jeu ouvert, où nos Avironnais, supérieurs dans tous les compartiments du jeu, nous firent assister à une des plus belles parties de la saison. FLOIRAC (Originaire du Lot) Propriétaire

Montgesty

La Toussaint. - Nos morts n'ont pas été oubliés le jour de la Toussaint. routes les tombes ont été copieusement fleuries par les familles des disparus. Quelques-unes de ces familles étaient même venues de très loin pour déposer des fleurs sur la tombe de leurs chers morts. Ce fut toute la journée un pieux pèlerinage vers le cimetière. Dans l'après-midi, M. le curé Raffy, le très estimé desservant de notre commune alla bénir les tombes, accompagné de nombreux fidèles. Le culte des morts n'a pas disparu. J. D.

Luzech

Etat civil du mois d'octobre. Naissances: Georgette Lacan; Pierre Laviale; Raymond Brouel. Publications: Bernadette Lugan,

s. p., à Luzech, et Jean Lagarde, pharmacien, à Cahors.

Décès: Théodore Meltzef, sujet russe, 37 ans; Cyprien Bessat, menuisier, 65 ans.

Monteuq

Football-Association. - Voir à la rubrique « Les Sports ».

Souvenir. - Saux a voulu se souvenir de ceux qui ne sont plus et cela dans la journée du 1er novembre. Les habitants avaient mis un peu d'ordre aux tombes de ceux qui ont disparu, placé des fleurs et arrangé le tout pour que le coup d'œil qu'offre au passant le triste état de notre cimetière soit un peu atténué. Le coin utilisé pour les sépultures était un peu riant, et c'est convenablement que chacun a payé sa dette du souvenir.

Quelqu'un a bien dû penser que dans d'autres coins de la France dorment des braves qui ont contribué, comme nos ancêtres, à ce que notre vie continue de la même façon qu'ils ont travaillé à nous la faire, Nous sommes sûrs que le passé national n'est pas encore oublié. De ceux qui ont donné leur vie, il en existe la trace à

C'est donc avec émotion et religieusement que s'est célébrée cette fête

Pendant la visite en corps effectuée au champ du repos, au son du tocsin et de la psalmodie des prières aux morts, nous pensions au poème de notre parent, Paul Froment, dans Sas pensados d'iber », dont nous détachons ce qui suit :

LA MORT

« Un per un nous attuco, e n'aublido pas cat! —Tribunal sans appél oundigun serebifo — Autant l'amour ne créo autant ne tio sa griffo Dumpei que lou soulel sul mounde es

« Dumpei milo et milo ans, en tout loc, à Quand es bengut soun tour cadun s'en E tant ne soun partits! Mès, pas un n'es Per dire as que daissét la loungou del houiat-

« Amigo, amits, parents, fraire ou sorre que Touts lous que nous soun cars e qu'an futgi Que l'on perd ambe peno et qu'en regret

Beson plus fét ni lun de cat, lousque demo-......... «Flambo ni fun! D'aqui res plus ne sort. [L'al delà Resto mut coumo un souc esourd coumo uno

Un ben, l'autre s'en bai; mes cal fario par la Lou mainatchou qu'arribo ou lou biel que [s'entorno?» Le poète aurait voulu savoir. Dans

une des plus belles envolées lyriques de son élégie, il termine :

Pourtant, boudrian sabé, boudrian beire Sus l'alo de l'esprit fa courre nostres passes; Culi l'estélo al cel coumo l'aglan sus casses; Et teni lou perque de tout ço que béirian.» « Mès trouban l'Océan tout jour, jamai loribo, Res plus que la mar bluio ount se bei cat [de porte; Tant qu'angue la pensado, en loc jamai [n'arrébo; Lou grand secrèt, per l'ome, es clabat de [tout bord. »

....... « Curiousetat sans fi coumo aquelo esten-Sountge leou escantit, mes que renai tout Et la bido s'enfut; entr'estan ben, lou jour Ount sautan, d'un combat, la porte incou-[nescudo...»

Puy-l'Evêdue

Football, - Voir à la rubrique « les

Floressas

Fête locale des 9 et 10 novembre. -La fête locale de Floressas sera célébrée les 9 et 10 novembre. Le comité d'organisation, composé de jeunes gens actifs, a adressé le programme suivant:

Samedi 9 : La fête sera annoncée par des salves d'artillerie et une brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche 10: Salves d'artillerie. A 10 h., tour de ville en musique et distribution de bouquets. A 11 h., apéritif-concert. A 15 h., distribution de cocardes souvenir; jeux et attractions diverses; grands concours de tir. A 16 h., ouverture du bal de jour. A 20 h. 30, illumination de la ville ; brillant feu d'artifice. A 21 h., grand bal de nuit. A minuit, clôture de la fête et réveillon d'adieu.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Bazars et tourniquets feront la joie des visiteurs.

Anniversaire de l'Armistice. - Le maire de la commune de Vire informe ses administrés, qu'à l'occasion de la fête nationale du 11 novembre, les anciens combattants et mobilisés, le Conseil municipal et les habitants de la commune front le dimanche 10 novembre à 11 heures se recueillir quelques instants devant le monument des Morts pour la France et y déposeront des fleurs.

A midi se réuniront dans un banquet fraternel à l'hôtel Estardier les anciens combattants, les démobilisés, le Conseil municipal et leurs amis.

Seront servis à ce hanquet les meilleurs crus de Vire, ceux qui étalent classés autrefois sur la place de Bordeaux. Le prix du banquet est fixé à 15 fr. ; on est prié de se faire inscrire avant le 7 novembre, chez M. Estardié Hostellerie du Vieux logis à Vire.

Exposition de vins. — Une exposition des vins des années 1928 et 1929 de Vire et de la région sera faite le dimanche 10 novembre dans une des salles de l'Hostellerie du Vieux logis, au Port de Vire.

Les exposants sont invités à vouloir bien mentionner sur les bouteilles leur nom, le degré du vin et la quantité de vin à vendre.

Les courtiers et marchands en gros, restaurateurs peuvent être assurés qu'ils trouveront à acheter du vin dans les meilleures conditions.

A noter que la gare de Duravel n'est distante de Vire que d'un kilomètre,

Arrondissement de Figeac

Accident d'auto provoqué par une chèvre. — Sur la route nationale numéro 140, une chèvre attachée par une longue chaîne, avait traversé la route, contourné un arbre et s'était échappée, laissant la chaîne tendue, barrant par conséquent la route.

Quelque temps après, M. Pradel, directeur de l'asile de Leyme, arrivant en auto, voyait sa machine exploser et sa carrosserie fortement abî-

Tout d'abord, M. Pradel crut à un attentat, mais il résulta de l'enquête que cet accident était dû à l'arrêt provoqué par la chaîne qui barrait la route.

Propriétaires, attention! Ne laissez pas les animaux errer sur la voie pu-

Bretenoux-Biars

Tamponnement. — Le 30 octobre, le docteur Molinié, de Gagnac, qui était en automobile, a tamponné au Port - de - Gagnac, une camionnette chargée de marchandise.

Le lendemain, le docteur Lartigue, qui venait de La Serre, en bifurquant dans la route nationale, est entré en collision avec un fort autobus de Beaulieu, qui venait de la gare de Brete-

noux-Biars. Il n'y a pas eu heureusement d'accident de personne et tout s'est réduit à des dégâts matériels assez impor-

Deuils. — Nous apprenons les décès de Espalien Ignace, du village d'Orgues, et de Faure Pierre, beau-père de

M. Roubeyrie, conseiller municipal. Aux familles en deuil, nous présentons nos plus sincères condoléan-

Hyménée. — Samedi 27 octobre, a été célébré dans notre commune le mariage de Mlle Irma Padirac, de Lascombes, avec M. Jean Freyssinel, de Mercœur. Aux jeunes mariés nous adressons nos vœux de bonheur.

Obsèques. - Vendredi après-midi ont eu lieu les obsèques de notre ami Alphonse Ausset, boucher, Conseiller municipal. La foule venue de toutes les communes voisines accompagner notre regretté compatriote à sa dernière demeure, l'émotion mal contenue qui se lisait sur tous les visages démontrent mieux qu'on ne saurait le dire la sympathie et l'estime dont M. Ausset jouissait dans notre région. Commerçant avisé, homme affable et charitable, fervent républicain, Alphonse Ausset a été en peu de jours enlevé à l'affection des siens par un mal

Au cimetière, M. Andrieu, maire, lui a adressé le dernier adieu au nom de ses collègues du Conseil municipal et au nom de tous ses amis pieusement recueil-

lis autour de sa tombe. Ces fortes paroles qui résumaient si bien la vie toute de travail, de justice et de charité de notre ami regretté, allèrent au cœur des assistants qui ne pouvaient maîtriser leur chagrin.

A Mme Veuve Ausset, à ses fils et belles-filles, à tous les parents, nous renouvelons l'expression sincère de nos condoléances attristées.

DISCOURS DE M. ANDRIEU, MAIRE

C'est avec une profonde émotion que e viens, au nom du Conseil Municipal, au nom de la population toute entière et en mon nom rendre un dernier hommage à notre collaborateur et ami Alphonse Ausset.

Né à Gréalou en 1866, il y exerçait la profession d'hôtelier. Il y a une vingtaine d'années il vint à Cajaro remplacer notre ami Bessodes et sut en peu de emps s'acquérir l'estime et la sympahie de tous

La mort l'a ravi en peu de temps à l'affection des siens. Nous hésitons à admettre et à croire que cet homme, que nous voyions il y a peu de jours si con-fiant et si alerte, soit celui qui repose dans l'éternel sommeil.

Partout ici, Alphonse Ausset ne comptait que des amis. C'est qu'il était la bonté même. Elle rayonnait cette bonté de son regard affectueux et bienveillant, de son charmant sourire, de sa poignée de main si cordiale qui se desserrait comme à regret. Nous n'apercevions jamais un mouvement d'humeur et l'on ne se séparait pas sans emporter le réconfort d'une bonne parole, souvent suivie d'une bonne action. Il aimait à faire plaisir, à rendre service et sa façon d'obliger relevait encore le prix de son

Homme conciliateur, homme de cœur, d'esprit et de droiture, Alphonse Ausset était l'honnête homme dans la forte acception que nous aimons à donner à ce terme. Oui, il fut tout cela. J'en atteste etreint chacun de nous, j'en prends à témoin ces visages où se lit l'expression mal contenue d'un cha-

grin qui ne veut pas être consolé, Père modèle, il fit donner une bonne instruction à ses enfants et laisse à chacun des trois une belle situation. Il se tint longtemps en dehors de la

vie publique, mais cédant à nos sollicitations, il consentit, en 1924, à accepter la candidature pour le mandat de Con-seiller municipal. C'est à une forte majorité que ses concitoyens l'envoyèrent siéger. En même temps M. le Préfet le désigna commè membre administratif du bureau de bienfaisance et délégué cantonal. En 1928 il fut élu adjoint au maire, mais en 1929, en raison de sa santé, il résilia ces fonctions malgré les instances de ses amis.

Comme membre du Conseil, qu'il me suffise de dire qu'il fut un collaborateur de tous les instants, d'un esprit de décision et d'une énergie dans l'exécution également remarquables. Aucun de nous n'oubliera ses interventions dans nos discussions municipales, sa parole claire, ses idées sincères marquées au coin du bon sens le plus sûr, d'un sens si élevé des intérêts de la ville et d'une courtoisie si parfaite.

De par ses fonctions de membre administratif du bureau de hienfaisance, il était appelé à soulager la misère et la pauvreté. Mais il se penchait sur elles avec son cœur plus encore qu'avec sa main; du reste le cœur guidait la main. Il savait que la manière de donner vaut

mieux que ce que l'on donne. Il savait

La charité est l'acte le plus délicat de tous. Pour la pratiquer il faut posséder non seulement la notion de la justice mais plus encore le sentiment de la pitié. Notre ami excellait en cette matière. Parmi les quémandeurs, il y a parfois des importuns. Il y a aussi des pauvres honteux qu'il faut presque solliciter. Ausset savait avec un discernement exquis écarter les uns sans les froisser et

attirer les autres sans les humilier. Sa mort est une perte irréparable pour sa famille. Que cette suprême manifestation d'estime soit pour elle une atténua-tion à sa douleur profonde.

Et vous, Cher Collègue, votre disparition va creuser un vide dans notre assemblée municipale. Nous évoquerons souvent le souvenir du républicain sincère et du laïque convaincu que vous fûtes toute votre vie.

Au nom du Conseil municipal, au nom du Bureau de bienfaisance, au nom de la population et en mon nom personnel adresse à Mme Ausset, votre veuve éplorée, à vos enfants bien-aimés et à tous vos parents si cruellement frappés nos sincères condoléances. Ami Ausset, adieu,

Lauresses

Etat civil du mois d'octobre. -Naissance d'une fillette, Marthe, chez les époux Amagat, à Lalie,

Mariage de Mlle Renée Calméjane, . P., à Lavabre, avec M. Camille Rouquette, cultivateur à Labastide-du-Haumont.

Décès de Marthe Amagat, 1 jour.

Succès scolaire. - Le jeune Pélaprat Justin, élève de première au Collège de Figeac, a été reçu au baccalauréat, 1re partie, devant la Faculté de Toulouse. Nos félicitations à cet enfant de Corn dont les efforts soutenus méritaient bien cette juste récom-

Conseil municipal. — Séance extra-ordinaire du 1er novembre. Tous les conseillers étaient présents. Le Conseil, saisi d'une demande d'alignement et d'achat de talus sur la route G. C. n° 41, faite par M. Goudal Elie, chef cantonnier à Latronquière, décide, à 'unanimité, de soumettre l'affaire à l'Administration des Ponts et Chaussées qui paraît seule compétente.

St-Céré

Tombola de la fête. — Des retardataires n'ont pas encore retiré divers lots provenant de la tombola de la fête locale du 15 septembre dernier.

La commission avise les intéressés que ces lots sont à la disposition des numéros gagnants, chez M. Soupain, secrétaire du comité des fêtes, place de la République, qui les remettra aux intéressés porteurs des tickets sortis au tirage,

Incendie. - Dimanche, à 11 h. 45, un incendie a éclaté dans le local de la lingerie de l'hôpital-hospice de Saint-Céré.

Les secours arrivèrent aussitôt et le feu fut éteint. Les dégâts ne sont pas importants.

Arrondissement de Gourdon

Hommage à nos glorieux morts.

– Dimanche, à 14 h. 1/2, a eu lieu l'hommage de reconnaissance de la ville de Gourdon à ses glorieux enfants morts pour la France.

Ce fut une manifestation très touchante dans sa simplicité. Un immense cortège officiel auquel s'était joint toutes les sociétés, les

écoles de la ville et la population toute entière, s'était formé devant la Sous-Préfecture. Avec beaucoup d'émotion, il défila devant le monument du Square du

Souvenir, devant lequel furent déposés de nombreuses gerbes et bouquets. Après avoir observé une minute de recueillement, le cortège se rendit ensuite à notre nécropole, qui avait reçu une toilette très soignée et s'incli-

na avec ferveur devant le monument

du « Souvenir Français », tenu avec un art si parfait. Nombreuses gerbes et bouquets ont aussi été déposés. Ce patriotique et imposant pèlerinage a beaucoup ému toute l'assistance.

Compatriote. — Notre compatriote, M. Fourniès, lieutenant au 11° régimen d'artillerie coloniale à Lorient, est nommé au 1er régiment d'artillerie coloniale à Agen.

Nos félicitations à M. Fourniès, qui est le gendre de M. Albet, de Salviac.

Accident d'auto. - Dimanche, près Souillac, un accident d'auto s'est pro-

Les trois occupants de l'auto ont été blessés. Football. — Voir à la rubrique « les

Loupiac

Sports ».

Obsèques - Le 1er novembre ont été célébrées les obsèques de M. Caussil, ancien maire de Loupiac, chevalier de la Légion d'honneur.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre au cimetière où des discours ont été prononcés par MM. Cayrol, instituteur, et Constant.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Renseignements

FRAUDE SUR LES VINS

Déclaration obligatoire à faire par les récoltants et les acheteurs de moûts et de vendanges fraîches.

La loi du 29 juin 1907 oblige tout propriétaire, fermier ou métayer, récolant à déclarer, chaque année, à la mairie de la commune où il a fait son vin, la superficie des vignes qu'il possède ou qu'il exploite et la quantité de vin pro-

Les intéressés sont informés que les déclarations devront être faites et seront reçues dans les mairies, pour l'an-

née 1929 jusqu'au 15 novembre inclus, dernier délai. Aucune déclaration tardive ne sera admise quel que soit le prétexte invo-qué par le déclarant.

SUCRAGE DES VENDANGES

L'époque à laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre pour la fa-brication des vins destinés à la consommation familiale, commencera en 1929 au début des vendanges, pour prendre fin le 1er décembre 1929, inclus.

L'emploi du sucre pour l'amélioration des vins de première cuvée est interdit dans le département du Lot.

Derniere heure

Mort d'un ambassadeur

On annonce la mort de M. Maurice Herbette, ambassadeur de France à Bruxelles, décédé subitement dans un hôtel de l'avenue des Champs-Elysées où il était descendu. Il était né en 1871.

Le raid Paris-Mozambique Les aviateurs Bailly et Reginensi ont terminé leur raid Paris-Mozambi-

Ils ont effectué le parcours en 7 jours et demi.

Eruption d'un volcan au Guatemala De New-York. - Suivant les dernières informations, l'éruption du volcan de Santa-Maria (Guatemala) au-

rait fait 300 morts. Mais le chiffre officiel est de 45. Les dégâts dépasseraient 5 milliards de francs.

Violent incendie à Bruxelles De Bruxelles. — Un violent incen-

die a éclaté, ce matin, au centre de la Il s'est propagé rapidement à plusieurs maisons et à des magasins. Les pompiers, avec 12 lances, ont

On ne signale aucune victime. Il y a plusieurs millions de dégâts.

réussi à circonscrire le sinistre.

Tirages de la Ville de Paris

Au tirage de la Ville de Paris 1875, le numéro 354.565 gagne 100.000 fr. Au tirage de la Ville de Paris 1912, le numéro 669.425 gagne 50.000 fr.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve AUSSET;
Monsieur Eloi AUSSET, Madame, Monsieur Clovis AUSSET et leur fils, Madame, Monsieur Jean AUSSET et leur fille. Les familles AUSSET, MAUDEMAIN, CAVAGNÉ, TAGNÉ, GIBRAT, BUFFET, PORRAL et SACHET remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Alphonse AUSSET

Boucher Conseiller Municipal

REMERCIEMENTS

Les familles TRINQUES, ARMAND et CHAPELLE, dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses personnes qui ont bien voulu leur apporter des marques de sympathie, à l'occasion de la perte de leur époux, frère et beau-frère

Monsieur TRINQUES Fernand Chef d'équipe des P. T. T.

es prient de trouver, ici, l'assurance de leur bien sincères remerciements.

AVIS DE DECES

Madame veuve Léopold DELMAS : Madame veuve Fernanda BOURTHOU-MIEUX, née DELMAS; Madame et Monsieur STUDLER, professeur au lycée Hoche à Versailles ; Madame et Mon-sieur Gabriel BOURTHOUMIEUX, gérant de pharmacie à Paris; Madame et Monde pharmacie à Paris; Madame et Monsieur Jean GAIRAL, contrôleur des postes à Hanoï; Madame et Monsieur Gabriel GAIRAL, commis des postes à Paris; Madame et Monsieur Charles ILBERT, à Bagnolet; Monsieur Pierre ILBERT, à Dunkerque; Madame et Monsieur Armand PONTET, négociant à Paris; Madame et Monsieur Louis GAIRAL, à Villefranche-de-Rouergue; Madame et Monsieur BOURTHOUMIEUX. À dame et Monsieur BOURTHOUMIEUX, à

Villeneuve-sur-Lot.
Les familles LAGRANGE, COUDERC,
LEMOSY, DELMAS et tous les autres
parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur DELMAS Léopold Employé des Contributions indirectes

en retraite

décédé à Cahors, le 4 Novembre, muni des sacrements de l'Egise, et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu en l'Eglise St-Barthélemy, le Mercredi 6' Novembre à 14 h. 3/4. Réunion maison mortuaire, 12, rue Feydel.

AVIS

Halle de Cahors

Novembre. s'installer à la Halle, un étal moderne de Charcuterie de Ménage, qui se recommande par sa bonne tenue, la qualité irréprochable de ses produits et la modi-

cité de ses prix.

Ménagères, Hôteliers, Restaurateurs, etc., allez tous vous ravitailler à la Halle, vous y trouverez de tout.

PERDU

CHIENNE DE CHASSE Setter anglais

blanche, tâchetée noir Région L'Hospitalet, Labastide-Marnhac Prière avertir. Bureau journal

RECEPTATION OF THE PROPERTY OF

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatés Semplace l'Huile de Poie de Meras PRIX DU FLACON :

> 14 franca Un seul modèle de Placon

- GRANDEUR UNIQUE -EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Feuilleton du « Journal du Lot » 27]

DANS LA TOURMENTE

ROMAN ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

par E.-Pierre LUGUET CHAPITRE X L'ÉPÉE TOMBE.

La question d'identité ne se posait même pas, de sorte que s'il plaisait un jour à Béatrix de réclamer les droits afférents à la qualité de baroness, rien ne lui était plus facile que de les acquérir. Mais je me persuadais que bien des années se passeraient avant qu'elle apprît sa mort. Je ne révélai à personne ma présence en Angleterre et me gardai bien de chercher à savoir ce qu'était devenue l'en-quête relative à la découverte du cadavre de Sir Merwyn. Je n'ignorais pas qu'en reparaissant sur le sol natal, je courais certains risques. Un mandat d'arrêt pouvait être lancé contre moi. Si les soupçons s'étaient dirigés sur Béatrix, je devais être poursuivi avec elle, moi qui avait fa-

vorisé sa fuite. Je me rassurai en pensant que si un danger de ce genre nous avait me-

Tous droits de reproduction, traduction, adaptations théâtrales et cinématographiques, émissions par T. S. F., réservés pour tous

nacés, j'en aurais reçu avis, puisque une fois à l'abri, je n'avais rien fait pour céler le lieu de notre retraite. C'eût été d'ailleurs en vain.

Ma mère avait en Angleterre des amis avec lesquels elle correspondait. J'avais un homme d'affaires, un avoué, avec lesquels, ne fût-ce que pour des raisons financières, j'étais obligé d'échanger des lettres. J'avais de même été forcé d'écrire à mon fidèle William pour lui donner ordre de me débarrasser du cottage au meilleur prix possible et de se placer, provisoi-

rement, du moins. Malgré ces considérations plutôt favorables, je ne tenais pas à faire connaître que j'étais en Angleterre.

Sans chercher à savoir, j'appris, par le plus pur des hasards, que le crime de Roding était toujours entouré du plus profond mystère. Une affiche, apposée dans une gare, offrait à une date toute récente, une prime à quiconque fournirait un renseignement de nature à faire découvrir l'as-

Donc personne n'était accusé, personne n'avait été arrêté. Le mobile du crime était ignoré et le soupçon n'avait même pas effleuré quelqu'un. Il semblait que le meurtre de sir Merwyn Ferrand dût alors grossir la

liste des forfaits demeurés impunis. Par là, je sus que Mme Wilson avait tenu sa promesse. L'attention publique était, en tout cas, détournée de l'événement. Béatrix me donnait l'impression d'être à

présent délivrée du cauchemar qui, naguère encore, la jetait dans un redoutable désordre d'esprit. Il y avait donc toute espèce de chance pour que, dès lors, elle ne s'éveillât plus jamais au souvenir de l'acte que, dans un moment de frénésie, sa main avait

commis. Ce fut donc le cœur soulagé d'un poids immense et débordant de joie que, muni des preuves de la mort de la première lady Ferrand, je regagnai Séville où m'attendait la félicité suprême.

Nous sommes mariés, Béatrix et moi, mariés! Marié, moi, l'époux de Béatrix! Moi, moi qui, naguère encore, languissais misérable et solitaire, le cœur brisé, attendant la fin de mon sup-

Fuyez sombre image des journées et des nuits de désespoir ; ou plutôt non, restez présente à mon souvenir, l'ivresse où je vis à présent m'en sera plus douce encore.

plice...

Je suis l'époux de Béatrix, à jamais, jusqu'à la mort. Je n'eus aucune peine à persuader Béatrix qui, à certains points de vue, était la naïveté même, qu'elle devait se marier sous le nom de lady Fer-

rie, porte ce nom, comment pourriezvous contracter une nouvelle union sous votre nom de jeune fille? - Mais alors, je suis bigame?

- Votre précédent certificat, ché-

- Non, puisque vous savez que vo-

tre premier mariage est nul. Elle hésita pourtant, et je vis bien qu'en signant pour la première fois, sur certains papiers son nom de lady

Ferrand, sa main tremblait.

Bien que ma jeune femme fût à moitié Espagnole par la naissance et que je me fusse, sous bien des rapports, acclimaté, nous étions encore assez Anglais cependant pour juger indispensable d'aller faire le voyage de noces traditionnel et cacher notre bonheur à tous les yeux.

Nous ne voulions pas laisser seule pendant trop longtemps notre bonne mère. Cadix n'était pas loin; c'était l'occasion de visiter Cadix. Nous descendîmes à l'Hôtel de Pa-

Le charme de cette ville, toute blanche sous le ciel éclatant, nous pénétra vivement. Elle est assise, riante et pittoresque, au bord de la mer d'azur, comme une perle, a-t-on dit bien souvent, entourée de saphirs », ou encore, comme disent les Gaditanos, une tazita de plata », une coupe

d'argent. Nous aimions ses alignements de maisons surmontées de toits en terrasse. Nous aimions le tumulte de ses quais et le mouvement de son port. Nous aimions la promenade sur ses remparts de granit d'où nous découvrions la baie immense sillonnée d'embarcations et la campagne à per-

te de vue.

cette magnificence ne supportait pas la comparaison avec notre chère Séville! Séville! n'était-ce pas là que l'union de nos deux âmes s'était accomplie?

Nous n'eûmes plus, au bout de peu de jours, qu'une pensée : rentrer à J'avais atteint le but suprême de mes désirs. J'avais la femme de mes

Etais-je heureux? Après tout ce qui s'était passé depuis le jour où le plus fortuné des hasards m'avait conduit auprès de la mère de Béatrix, pouvais-je goûter, pendant ces premiers jours de vie conjugale, un bon-

heur sans mélange? J'ai promis d'être sincère. En jetant sur cet instant de ma vie un regard rétrospectif, je m'arrête et je médite, m'efforçant en vain de répondre : Oui, j'étais complétement heu-

Si j'avais réussi à ne vivre que dans le présent, je l'aurais certes été. Ma félicité eût été sans mélange, puisque je possédais la femme que j'avais si ardemment désirée. Mais il y avait le passé. Je ne parvenais pas à effacer de mon souvenir les obstacles dont était semée la route qui m'avait conduit au bonheur. Je rendais grâce au Ciel d'être seul à en connaître l'horreur, seul à détenir le secret de la nuit fatale... Mais ce secret dépendait-il de moi seul? Ma femme l'ignorerait-

elle toujours? Mais nous convenions que toute | Il y avait l'avenir, Autour de l'ivres-

se présente, rôdait une menace. Que nous réservait l'avenir ? Plus j'y réfléchissais et plus cette menace se faisait précise. Plus le bonheur était grand et plus de craignais de le voir s'écrouler. Le sentiment que l'édifice de ma joie était bâti sur le sable s'interposait sans cesse, et pour cause,

entre l'absolu contentement et moi. Il n'y avait pas jusqu'au soin que Béatrix elle-même prenaît de ne faire aucune allusion au passé, qui ne justifiât mes douloureux pressentiments. Jamais le nom de Sir Merwyn Ferrand n'était prononcé entre nous. Jamais elle ne me demandait plus aucun détail complémentaire sur la soirée où, dans le paroxysme de sa folie passagère, elle avait franchi le seuil

de mon cottage. Evidemment, devenue mon épouse et entrant dans une phase nouvelle et plus heureuse de son existence, il était naturel qu'elle s'étudiât à rejeter de sa mémoire les griefs, la honte, la souffrance et jusqu'au souvenir de celui qui en était cause. Mais j'étais si intimement mêlé à ses malheurs que le silence absolu sur le sujet me semblait étrange. Ses réticences m'alarmaient. J'imaginais que ce qui les causait, c'était quelque vague malaise avant trait à la soirée en question, un doute qu'elle n'osait chercher à éclaircir.

(A suivre).



Jour de paye

La paye n'est pas « lourde » quand on a manqué plusieurs jours à l'atelier. Et il y a malheureusement beaucoup d'ouvriers, courageux cependant et ne « boudant » pas à l'ouvrage, qui y manquent souvent à cause de leur santé toujours chancelante. Aussi, malgré le salaire élevé de tous les jours, la paye qu'ils rapportent chaque semaine à la maison ne suffit-elle pas à boucler le budget fami-

A avoir tout pour réussir et ne pouvoir arriver à rien parce que l'on est continuellement « patraque »! Un jour c'est l'estomac, le lendemain la tête ou les reins. On ne se soigne pas parce que l'on est découragé et l'on finit par croire que l'on est sérieusement atteint, alors que c'est, sans doute, l'anémie et la dépression nerveuse qui sont à l'origine de tous ces troubles. Et dire que si l'on y avait pensé, quelques boîtes de Pilules Pink auraient probablement suffi à tout remettre d'aplomb! Les Pilules Pink sont de précieux auxiliaires pour tous ceux qui peinent et se surmènent. Incomparables comme régénérateur du sang et tonique du système nerveux, les Pilules Pink donnent une puissante impulsion aux organismes affaiblis, et sont d'ailleurs un remède souverain contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Ph^{ete} P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 francs la boîte, 39 francs les six boîtes, plus 0 fr. 85 de timbre taxe par boîte.

PRÉVENEZ -- GUÉRISSEZ les Grevasses, Geroures, Engelures EN EMPLOYANT LE

CAMPHRICE DU CANADA
Il vous conservera une peau douce st
souple, même par les plus grands froids

La botte 5 francs toutes pharmacies
Dépôt: OAHORS, Pharmacie ORLIAC
SOUILLAC, Pharmacie BOUYER

Imp. Coueslant (personnel intéressé)

Le co-gérant: L. PARAZINES.

Société anonyme PARIS-FRANCE

Augmentation du capital à 130.000.000 de Frs

I. Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 1928 dont une copie conforme est annexée à la minute du procès-verbal d'une délibération prise, en la forme authentique, devant Maître GODET, notaire à Paris, le 23 novembre 1928, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme « Paris-France » dont le siège est à Paris, boule-vard Voltaire, n° 137, délibérant sur le même ordre du jour que deux précédentes assemblées tenues l'une le 27 juillet 1928 et l'autre le 5 septembre même année qui n'avaient pas réuni le quorum exigé par la loi, a voté notamment deux résolutions dont il a été extrait littéralement ce qui suit :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide que le capital de la Société, actuellement fixé à 90.000.000 de francs sera augmenté et porté à la somme de 100.000.000 francs, par la création de 20.000 actions nouvelles au capital nominal de 500 francs chacune,

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que, lorsque l'augmentation de capital prévue à la première résolution sera devenue définitive, le Conseil d'administration se trouvera autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois et lorsqu'il le jugera utile, jusqu'à concurrence de cinquante millions de francs en actions A; il pourra procéder simultanément à la création d'actions B, jouissant des mêmes droits que les actions de même nature préexistantes, jusqu'à concurrence d'un montant nominal suffisant pour maintenir la proportion qui existera, entre les deux catégories d'actions, au moment de l'augmentation de capital. Il fixera les époques, les taux, conditions et modalités de chaque émission de l'une et de l'autre catégories d'actions.

Il se trouvera, en outre, autorisé à procéder, le cas échéant, à des augmentations de capital par l'émission aux époques, conditions, taux et modalités qu'il déterminera, de nouvelles actions B, jouissant des mêmes droits que les actions de même nature préexistantes, jusqu'à concurrence du montant nominal nécessaire pour maintenir ou rétablir, dans toute la mesure compatible avec les lois en vigueur, la proportion des voix entre les actions A et les actions B résultant des statuts.

II. L'augmentation de capital

de dix millions de francs décidée par la première résolution a été réalisée d'une manière définitive au moyen;

1° De la déclaration de souscriptions et de versements, faite suivant acte reçu par Maître GODET, notaire susnommé, le quatorze décembre mil neuf cent vingt-huit:

2° de la délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la même Société du huit février mil neuf cent vingt-neuf, dont une copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte en constatant le dépôt reçu par Maître GODET, notaire à Paris, le vingt février mil neuf cent vingt-neuf.

Le tout publié conformément

à la loi.

Par suite, la condition suspensive prévue à la deuxième résolution de l'assemblée du dix octobre mil neuf cent vingthuit, s'est trouvée réalisée et, en conséquence, le Conseil avait, dès lors, la faculté de porter en une ou plusieurs fois le capital social de cent millions à cent cinquante millions de francs.

III. Aux termes d'une délibération du 7 mai 1929, dont une copie du procès-verbal est demeurée annexée après mention à la minute de la délibération authentique reçue par Maître GODET, notaire susnommé, le 24 juillet 1929, le Conseil d'administration de la Société Paris-France a décidé de porter le capital social de cent à cent trente millions de francs par l'émission de 60.000 actions A de 500 francs chacune, dans les termes ci-après littéralement rap-

portés:

« Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de porter le capital social de cent millions à cent trente millions de francs, par l'émission de soixante mille actions A de cinq cents francs. Ces actions seront émises au prix de onze cents francs, soit avec une prime de six cents francs. La souscription sera ouverte le cinq juin pour être close le vingtinq juin mil neuf cent vingtinq juin mil neuf cent vingtineuf, à midi. Il sera versé lors de la souscription le quart du capital et le quart de la prime, soit deux cent soixante-quinze francs par titre. La jouissance des nouvelles actions est fixée au premier juillet mil neuf cent

vingt-neuf.

« I.es actionnaires propriétaires d'actions A auront seuls le droit de souscrire, conformément aux dispositions de l'article sept des statuts et cela à raison de : une action nouvelle pour trois anciennes à titre irréductible. Ils pourront, en outre, souscrire à titre réductible. Les actions à souscrire à titre réductible, devront être réparties au prorata des actions irréductibles souscrites par chaque

DECLARATION
DE SOUSCRIPTIONS
ET DE VERSEMENTS

Suivant acte reçu par Maître PINEAU, notaire à Paris, substituant ledit Maître GODET, notaire, le dix septembre 1929, Monsieur l'Administrateur, délégué par le Conseil d'administration aux termes de la délibération authentique du 24 juillet 1929, sus-énoncée, a déclaré pour en faire la constatation authentique :

Que l'augmentation de capital de trente millions de francs décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre mil neuf cent vingt-huit et par la délibération du Conseil d'administration du sept mai mil neuf cent vingt-neuf, le tout sus-énoncé, a été entièrement formé par suite de la souscription intégrale des soixante mille actions nouvelles de cinq cents francs chacune, dite actions A, émises en exécution de ces délibérations faites par les personnes, sociétés et établissements désignés en la liste ciaprès mentionnée.

Que chaque souscripteur a versé le quart du montant des actions par lui souscrites et le quart du montant de la prime afférente à chaque action de sorte qu'il a été versé au total une somme de seize millions cinq cent mille francs qui se trouve actuellement déposée à la Société Paris-France, à un compte ouvert au titre « Augmentation de capital ».

Et que le capital de ladite Société se trouve ainsi porté de cent millions de francs à cent trente millions de francs, sauf l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des ac-

tionnaires.

A l'appui de cette déclaration M on si e u r l'Administrateur a représenté une liste dressée sur quarante-cinq feuilles de timbres à dix francs quatre-vingt centimes contenant l'indication des noms, prénoms, qualités et domicile des souscripteurs et du nombre des actions souscrites par chacun d'eux, ainsi que l'état des versements effectués sur lesdites actions, laquelle liste est demeurée annexée audit acte de déclaration de souscriptions et de versements.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération du 8 octobre 1929, dont copie conforme a été déposée au rang des minutes dudit Maître GO-DET, notaire, suivant acte reça par lui, le 11 octobre 1929, l'assemblée générale des actionnaires de la Société Paris-France

Reconnu après vérification, la sincérité de la déclaration de souscriptions et de versements ci-dessus analysée; Et a constaté, en conséquence, que l'augmentation était définitivement réalisée et que le capital social qui était de 100 millions de francs était porté à 130 millions de francs;

Et que, par suite, les alinéas 1 à 4 de l'article 7 des statuts étaient modifiés et remplacés comme suit : « le capital social est fixé à « 130.000.000 de francs ; « il se divise en 260.000 ac-

« Il se divise en 260.000 ac-« tions de 500 francs chacune. « Ces actions se répartissent « en deux catégories : « La première se compose de

« 240.000 actions ordinaires, « numérotées de 1 à 240.000 et « désignées aux présents sta-« tuts par les termes « Actions « A » »

"A ». »

Une expédition de l'acte de déclaration de souscriptions et de versements du 10 septembre 1929 et de la liste y annexée ainsi que l'acte de dépôt du 11 octobre 1929 et de la délibération y annexée, le tout sus-énoncé a été dépose à chacun des Greffes du Tribunal de Commerce de Cahors, et de la Justice de Paix de Cahors, canton Nord, le 4 novembre 1929.

Pour extrait et mention:

GODET.

Bibliographie

La Renaissance de Reims

On lira dans le Larousse mensuel, sous le titre La Renaissance de Reims, un intéressant article auquel nous empruntons ce passage:

« A l'heure actuelle, si l'on tient compte des maisons bâties dans les nouveaux quartiers, le nombre des immeubles dépasse celui d'avantguerre. Les monuments furent tantôt reconstruits sur un autre plan, tantôt restaurés. La cathédrale porte encore de multiples blessures, mais sa grande nef est, depuis le mois de juin 1928, ouverte de nouveau au culte. La bibliothèque, bâtie avec les 200.000 dollars de la fondation Carnegie, se présente en demi-cercle, et comporte un simple rez-de-chaussée. Isolée du bruit par des jardins, décorée par nos meilleurs artistes, elle est une exquise création de l'art moderne. On a voulu laisser à l'hôtel de ville sa parure dix-huitième siècle, mais sa disposition intérieure a été beaucoup améliorée. Quant aux maisons particulières, elles sont une joie pour les yeux. Quelques-unes ont été adroitement restaurées dans leur allure moyenâgeuse; mais la plupart, rompant avec les formules d'avant-guerre, sont bâties en style « arts décoratifs », tout en hauteur, de lignes très sobres, avec d'immenses baies, et dotées d'un réel confort. La population qui, en 1921, atteignait péniblement 76.000 habitants, a dépassé 100.000 habitants en 1926. A l'heure actuelle, elle atteint vraisemblablement 108.000 habitants.

LAROUSSE MENSUEL

Histoire de la Banque de France, par M. Max Legrand. — Elemir Bourges, par M. Louis Coquelin. — Le nouveau statut britannique, par Edouard Guyot. — Langlois, par M. Léon Abensour. — Eve Lavallière, par M. Henry Lyonnet. — Le Statut du Maroc, par M. Arthur Girault. — Mycologie moderne, par M. M. Josserand. — La Renaissance de Reims, par

M. M. Debesse. — Paul Souday, par M. Félix Guirand. — Les derniers tsars autocrates, par M. L. Solal. — Zoologie (Les collections zoologiques du duc d'Orléans), par M. Pierre Monnot. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, théâtral et cinématographique, musical et artistique, financier etc. 50 gravures, 1 carte, Le numéro, 4 francs. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-21, rue Montparnasse, Paris (6°).

Chemin de fer de Paris à Orléans

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON:

Un seul modèle de Flacon

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

SERVICE D'HIVER 1929-1930

OMNIB. OMNIB. OMNIB. EXP. MIXTE RAPIDE RAPIDE EXP. RAPIDE OMNIB. PARIS (Orsay) dép. PARIS (Aust.) dép. 3 22 15 3 10 10 16 3 17 14 19 10 19 50 21 14 3 27 3 16 4 30 9 3 16 40 3 2 2 17 3 2 10 28 3 17 25 3 2 2 2 1 26 3 35 3 3 16 4 30 9 3 16 40 3 2 2 2 1 2 2 1 2 1 2 3 2 1 3 2 1 3 2 7 3 3 1 3 2 3 1 3 2 3 1 3 2 7 3 3 1 3 2 3 1 3 2 3 1 3 2 7 3 3 1 3 2 3 1 3 3 3 3
2 20 0 10 10 11 4

OMNIB. OMNIB. EXP. OMNIB. EXP. EXP. RAPIDE RAPIDE 4", 2", 3" cl. 4", 2", 3" cl. 4", 2", 3" cl. 4", 2", 3" cl. de luxe 4 50 | 8 47 | 10 12 | 13 40 | 19 41 | 21 3 | 22 53 | 23 MONTAUBAN. d. 6 14 Caussade..... Lalbenque..... 6 55 7 32 Cieurac Sept-Ponts CAHORS... { arr . dép. 8 17 12 42 12 3 17 55 21 40 22 51 8 24 12 49 — 18 2 — — — 8 32 12 58 — 18 10 — — — 0 38 12 49 12 58 13 13 13 27 13 36 13 45 Pradines.... Espère St-Denis-Catus ... 8 46 8 59 9 10 23 Thédirac-Peyril... -Dégagnac 18 45 -Saint-Clair GOURDON(1) ... $\begin{vmatrix} 13 & 45 \\ 14 & 3 \end{vmatrix} \begin{vmatrix} -1 \\ 12 & 46 \end{vmatrix}$ 9 19 9 37 18 54 19 9 37 22 25 -Nozac..... Lamothe-Fénel... 9 45 9 55 14 12 — 14 21 — 14 29 — 14 35 — 19 19 26 33 La Chap.-de-Mar . CAZOULES..... 10 19 -10 8 14 35 — 14 50 13 11 19 39 SOUILLAC..... 10 15 51 22 51 19 -Gignac-Cressens . 10 25 BRIVE { a 11 20 } - 20 21 13 48 20 49 20 20 49 23 30 20 49 23 39 23 39 8 33 15 50 0 30 $\begin{bmatrix} 2 & 10 \\ 2 & 16 \end{bmatrix}$ 0 40 8 53 " 13 54 PARIS .. (A.) arr. ** 21 48 PARIS. (0.) arr. | » Les trains "express" et "rapide" ne (1) Un train mixte part de

De Toulouse à Paris par Cahors

St-Denis-près-Martel et Aurillac Le Buisson à St-Denis-près-Martel															
St-Denis-près-Martel.		1))	1 14 20	1 17 15		Le Buisson. dép.) »	6 50	10 59) »	19	29			
Vayrac	5 32	"	14 28	17 23))	Sarlat))	8 2	12 »	17 35	20	36			
Bétaille (arrêt) Puybrun	5 38 5 47	* **	14 34	17 29	»	Cazoulès	A COLUMN TO SERVICE	8 44	12 39	19 15	21	16			
Bretenoux-Biars	6 4))	14 43	17 38 17 53	» »	Souillac	1000	10 55	13 32	19 28	(21	24			
Port-de-Gagnac	6 12	**	15 5	18 1))		1		21373		15				
Laval-de-Cère Lamativie	6 25 6 47))	15 15 15 15 36	18 11 18 36	>>	Le Pigeon	100000000000000000000000000000000000000	11 20	13 47	de		>			
Siran (arrêt)	7 4	»	15 53	18 53))	Baladou. Arrêt.	P. 30-70	11 27	13 52	jours de et marché Sarlat	16	5			
La Roquebrou AURILLAC. arrivée.	7 22))	16 10	19 11))	Martel	8 6	11 56	14 »	des je	16	14			
The state of the forther	8 5	»	16 53	19 57))	St-Denis-pM.ar.	8 17	12 9	14 10	foi	16	25			
Aurillac à	St-D	enis-p	rès-Ma	rtel		St-Denis-près-Martel au Buisson									
AURILLAC. départ.	4 54	10 2))	T 17 14)	St-Denis-pM. d.		7 49	9 11	1 12 41		26			
La Roquebrou	5 35	10 43	"	17 58	»	Martel		8 5							
Siran (arrêt)	5 47 6 4	10 55	>>	18 12	>>				9 26	12 56))			
Laval-de-Cère	6 22	11 29	» »	18 32	»	Baladou . Arrêt.		8 12	9 33	13 2	18	11			
Port-de-Gagnac	6 31	11 37	»	19 »	»	Le Pigeon))	8 18	9 39	13 7	18	31			
Bretenoux-Biars Puybrun	6 47 7 2	11 47	» »	19 17))	Souillac	6 50	8 28 8 54	9 49	13 17	-	44			
Bétaille (arrêt)	7 12	12 2	"	19 35))	Cazoulès	7 1	9 5))	13 35 13 43	19	43			
Vayrac	7 29 7 36	12 8 12 15	»	19 43	*	Sarlat		9 50	17 43	14 30	20				
bt-Dems-pres-marter.	1 30 1	12 13	*	19 50	»	I o Duisses	5 15	CINE S			20	34			
	-			130000		Le Buisson. ar.	6 7	»	18 3.7	15 23))			
De Sarlat à Gourdon De Gourdon à Sarlat															
SARLAT	DWW.	8 40		16 27	» »	GOURDON			6	16 8	1))			
Groleiac		8 57		44	"	Payrignac (arr.) St-Cirq-Madelon			6 9 8	16 16 16 24:	No.))			
St-Cirq-Madelon		9 3		51)	Grolejac		(3 29	16 29	- to	"			
Payrignac (arr.)GOURDON	•	9 10 9 20		59	» »	Carsac		(16 39	100))			
Assistant No.				120 200	PER PROPERTY	SARLAT		6	00	16 50))			

Toulous	à C	apde	nac, E	Briz	re d	et Pa	ris			
TOULOUSE. dép.	» i	"	1 »	6))	112	371	17 3	9
CAPDENAC. \ \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\)))))	10))	17			8
		6 39	10 14	10	49	13 31	118	24	22	1
FIGEAC	1 57	6 55	10 25	11	4	13 56	18	38	22 1	3
Le Pournel	- 10	7 14		11	23	14 32	18	59))	
Assier	2 46		The second second	11	-	14 57		10	22 3	9
Flaujac (halte)		7 36		11	44			19	"	
Gramat	3 19			11	59	15 41			22 5	
Rocamadour	3 34	8 9		12		15 59			23	9
Montvalent	4 1				23		19	58))	
St-Denis-p (arr.	4 57	8 35 8 48		12		16 36	20	8	23 2	9
Martel (dép. Quatre-Routes	5 10	9 4		12	39	16 51	20	18	23 3	3
Turenne	5 99	9 18))	12	49	17 5	20		"	
BRIVE ar	6 3	9 43		13			20	38))	
PARIS (Orsay) ar.	1	18 58		22	20	17 50	120	59		6
	M. 1994		SEE SEE		"!	"		39	9 0	9
Paris à I	Brive,	Cap	denac	et	T	oulor	130			
	Austerl.	1		Ans	terl.)					
PARIS (Orsay) d. Brive dép.	3 5	8 9	12 36	7	40		W 100 100 100))	
Furenne	100	8 27	13 3		4	18 56) .)))	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse	
(Austerl.) (Austerl.)	
PARIS (Orsay) d. 19 37 21 14 22 15 7 49 10 161 0 1)
Brive dép. 3 5 8 2 12 36 16 2 18 56 ")
Turenne)
Quatre-Routes 4 28 8 38 13 15 16 36 19 46 "	,
St-Denis-p (arr. 4 37 8 47 13 24 16 45 19 58 »	,
Martel dép. 4 43 8 59 13 36 16 50 20 9 »)	,
Montvalent 9 12 13 51 17 3 20 31 "	,
Rocamadour 5 9 9 33 14 14 17 20 21 15 »	, A. A.
Gramat	,1
Flaujac (halte) 10 1 14 44 17 45 » »	,
Assier 5 43 10 13 14 59 17 56 22 45 »	100
Le Pournel — 10 26 15 9 18 5 22 59 »	230
FIGEAC 6 11 10 51 15 31 18 28 23 28 »	· As
CAPDENAC (ar. 6 21 11 1 15 41 18 28 23 41)	130
TOUT OUCE 10 THE ME AND THE ME	
TOULOUSE 10 14 16 41 21 4 23 7 » » »	
	1910/101

LIBOS. dép 9 22 14 28 18 14 20 45 Fumel. 9 29 14 35 18 22 20 51 Soturac-Touzae 9 40 14 46 18 33 "Duravel. 9 47 14 53 18 40 "Puy-l'Evêque. 9 45 15 15 18 47 "Puy-l'Evêque. 9 55 15 18 47 "Puy-l'Evêque. 10 9 15 15 19 1 "A Luzech. 10 9 15 15 19 1 "A Luzech. 10 20 15 27 19 14 "A Parnac. 10 20 15 27 19 14 "A Parnac. 10 29 15 37 19 23 "A Douelle (Arrêt). 10 34 15 42 19 28 "A Mercués. 10 40 15 48 19 34 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A CAHORS. 10 55 16 3 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A CAHORS. 10 55 16 3 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A CAHORS. 10 55 16 3 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A CAHORS. 10 55 16 3 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A CAHORS. 10 55 16 3 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 49 "A Pradines. 10 48 15 56 19 42 "A Pradines. 10 48 15 56 19 49 "A Pradines. 10 48 15 48 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	3399	CAHORS Pradines Mercuès Douelle (Arrêt) Parnac Luzech Castelfranc Prayssac (Arrêt) Puy-l'Evêque Duravel Soturae-Touzac Fumel LIBOS.	6 6 6 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7	22 29 38 42 49 55 7 11 20 27 35 46 51	15 15 15 15 15 15 15 16 16 16 16 16 16	5 13 22 26 36 42 55 59 8 16 24 36 41	18 18 18 18 19 19 19 19 19 19 19 20 20	35 43 52 56 5 13 25 29 38 46 54 6 11	» » » » » » » » » » 21 11 21 17
Fumel				3 £	1 4	Ca	h)r:	8
CAHORS	0.00	Soturac-Touzac Duravel Puy-l'Evêque. Prayssac (Arrêt). Castelfranc. Luzech Parnac Douelle (Arrêt). Mercuès Pradines.	9 9 9 10 10 10 10 10 10	29 40 47 55 4 9 20 29 34 40 48	14 14 15 15 15 15 15 15 15 15	35 46 53 9 15 27 37 42 48 56	18 18 18 18 19 19 19 19 19	22 33 40 47 56 1 14 23 28 34 42	20 51
CAHORS. 8 5 16 14 18 30 30 30 34 35 30 34 35 36 36 36 36 36 36 36		Valley State of the Charles		-86	305	313		-	1 2 2
CAHORS	8	De Caho	100	2	C	50 1	BOT	0+	190
Cabessut. 8 14									140
CAPDENAC 10 » 18 13 21 15 De Capdenac à Cahors	9 9 9 9 9 9 9 9 9	Cabessut. Arcambal. Vers. Saint-Géry. Conduché. Saint-Cirq-la-Popie. St-Martin-Labouval. Calvignac.	8 8 8 8 9 9 9 9	14 23 31 38 49 555 2 8 21			16 16 16 16 16 17 17 17	25 34 42 47 58 4 11 17 29	18 41 18 54 19 5 19 14 19 33 19 41 19 57 20 6 20 21
De Capdenac à Cahors	6	Toirac	9	38).)	17	49	20 46
CIRCUIT CONTROL CONTRO	5	ToiracLamadeleine	9 9	38 49))		17 18	49	20 46 21 1
Saint-Gery 8 37 13 58 20 26 3 42 14 5 20 32 3 3	6	ToiraeLamadeleineCAPDENAC	9 9 10	38 49 »););		17 18 18	49 1 13	20 46 21 1 21 15

De Cahors à Libos